

BULLETIN MUNICIPAL

JANVIER 2022

Riv' Infos

INFORMATIONS COMMUNALES

**Ouverture d'une 15^e classe ;
projet de restructuration scolaire
et périscolaire**

INFORMATIONS COMMUNALES

**Projet HTAG : présentation
de la porteuse de projet**

NOS COMMERCES

**Présentation de trois nouveaux
commerces locaux**



SOMMAIRE

P. 4	Délibérations conseil municipal
P. 18	Infos communales
P. 32	Urbanisme
P. 36	État civil
P. 38	RIPAME & PAE
P. 40	Écoles du RPI
P. 42	Nos commerces
P. 44	Manifestations 2022
P. 45	Bibliothèques / Médiathèque
P. 48	Associations communales
P. 60	Informations diverses



Directeur de la publication

David Lebouvier, maire de Rives-du-Couesnon

Responsable de la rédaction

Valérie Georgeault, adjointe en charge de la communication – Rives-du-Couesnon

Comité de rédaction

Commission communication de Rives-du-Couesnon
Élus de Rives-du-Couesnon
Sandrine Maillard, directrice générale des services

Coordination

Valérie Georgeault, adjointe en charge de la communication – Rives-du-Couesnon
Version électronique : site internet de Rives-du-Couesnon

Création et maquettage graphique

OCTOLUM Design Graphique.com
Valérie Georgeault, adjointe en charge de la communication – Rives-du-Couesnon

Impression

Impression sur papier recyclé
Artisa Imprim - Fougères

Numéro ISSN

2728-6126



ÉDITO

Chers habitants de Rives-du-Couesnon,

La commission communication de Rives-du-Couesnon a encore une fois beaucoup travaillé pour vous proposer ce nouveau bulletin municipal que vous tenez entre vos mains. J'espère qu'il vous trouvera en bonne santé. Cela me permet tout d'abord de vous présenter, au nom de toute la municipalité de Rives-du-Couesnon et de l'ensemble de ses agents, une très bonne année 2022 !

L'époque que nous traversons est à nouveau contrainte par une cinquième envolée épidémique et des difficultés sanitaires, qui nous obligent toutes et tous à rester prudents et mobilisés face à ce virus. Courage, notre combat porte déjà ses fruits !

L'année 2021 a été pour notre commune une troisième année riche en projets, réflexions et études.

Dans le domaine scolaire, nous avons eu la chance de bénéficier en septembre de l'ouverture à Vendel d'une 15^e classe au sein de notre RPI. Ceci a dynamisé notre réflexion déjà lancée sur l'audit et la restructuration de nos 4 écoles et de nos bâtiments scolaires. Grâce à des ateliers participatifs très riches, nous avons pu poser les bases d'une réflexion globale sur notre fonctionnement scolaire, qui amènera le conseil municipal à prendre des décisions d'avenir en 2022. La construction d'une 3^e classe à l'école de Vendel a déjà été engagée, les travaux démarreront en début d'année. Également, le prestataire de restauration collective a été changé début septembre, améliorant nettement au quotidien la qualité des repas servis à nos élèves.

Aussi, les travaux du projet HTAG de rénovation et d'extension du presbytère de Saint-Georges avancent convenablement, et devraient se terminer en milieu d'année. A Saint-Jean, la viabilisation de la deuxième tranche de la ZAC de la Prairie va démarrer

en janvier, et la commercialisation des lots sera possible très prochainement. Le contrat d'objectifs de Saint-Marc, lancé en 2018, arrive à son terme et aboutit désormais à une liste riche de fiches d'actions concrètes à mettre en œuvre dans les années à venir pour l'amélioration du bourg, en commençant par la sécurisation piétonne vers le Pâtis Buret.

Au sujet de notre patrimoine et particulièrement de nos églises, des travaux ont été réalisés à Saint-Jean, et vont se poursuivre à Saint-Marc et Vendel. Nous devons également continuer le travail commencé sur les chemins de randonnées.

Dans le domaine de l'urbanisme enfin, le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de Rives-du-Couesnon va bientôt débiter. Ce projet durera plus de 2 ans et aboutira à un document unique pour notre commune, et en conformité avec le nouveau Plan Local de l'Habitat de Fougères Agglomération et le nouveau SCOT du pays de Fougères.

Le programme des prochains mois est ainsi tout tracé pour vos élus, qui continueront à être proches de vous dans la vie quotidienne. À nouveau, je vous souhaite une belle année 2022, qu'elle vous garde en bonne santé et vous apporte de la sérénité et de la réussite dans tous vos projets.

Bonne lecture à tous !

DAVID LÉBOUVIER, MAIRE DE RIVES-DU-COUESNON



EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 15 AVRIL 2021

Présents (21 sur 27)
Absents excusés (5) : Isabelle Charraud, Chrystèle Cornec,
Lorane Favreau, Loïc Lemoine, Ramatoulaye Roger
Absente (1) : Marine André Benouahada



CONVENTION DE PARTENARIAT

Le dispositif des certificats d'économies d'énergies (CEE) créé par la loi n°2005-781 fixe les orientations de la politique énergétique (loi POPE) et constitue l'un des instruments importants de la politique de maîtrise de la demande énergétique.

Depuis 2018, le pôle énergie du Pays de Fougères s'est attaché à valoriser ces CEE :

- CEE classiques pour les travaux d'isolation, de ventilation et gestion techniques des bâtiments ;
- CEE "Coup de pouce" pour le changement de chaudière fuel ou gaz en bâtiment tertiaire.

Les conseillers en énergie partagée aident la collectivité à monter les dossiers.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat relative à la valorisation des certificats d'économies d'énergies des collectivités du Pays de Fougères.



REMBOURSEMENT DES FRAIS ENGAGÉS PAR LES PERSONNELS

En cas de déplacement pour les besoins du service à l'occasion d'une mission, d'une formation ou d'intérim, l'agent bénéficie de la prise en charge des frais de transport, ainsi que du remboursement forfaitaire des frais supplémentaires de repas et des frais d'hébergement.

Les déplacements sont remboursés sur la base du tarif d'un billet de 2^e classe en vigueur au jour du déplacement si celui-ci s'effectue en train ou en avion.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir les principes suivants :

- remboursement aux frais réels des frais de repas engagés par l'agent, sur production des justificatifs de paiement, dans la limite du plafond de 17,50 € par repas ;
- remboursement forfaitaire des frais d'hébergement sur présentation des justificatifs afférents ;
- remboursement au kilomètre des frais de déplacement lorsque l'agent est autorisé à utiliser son véhicule personnel sur présentation des justificatifs afférents ;

Il décide de ne pas verser d'indemnité de repas ou d'hébergement lorsque l'agent est nourri ou logé gratuitement.



DÉCISIONS DU MAIRE

Acceptation du devis de la SARL Pommereul à Lécousse en vue de remplacer le moteur de la chaudière de l'église St-Georges pour un montant de 829,20 € TTC.

Acceptation du devis de la SARL Huet Tiercin à Billé en vue de remplacer le volet roulant d'une fenêtre de la mairie annexe de St-Georges pour un montant de 1392,00 € TTC.

Acceptation du devis de la société AET- SARL Alarme électricité Tropic à Fougères en vue d'installer une baie de brassage informatique à la mairie de St-Jean pour un montant de 2613,72 € TTC.

La mission de réalisation des études pré-opérationnelles pour le projet de restructuration scolaire et périscolaire de Rives-du-Couesnon a été confiée au groupement représenté par l'architecte mandataire "Désirs d'espaces" à Rennes, pour un total de 44 808,00 € TTC.



EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 10 JUIN 2021

Présents (22 sur 27)
Absents excusés (4) : Isabelle Charraud, Ramatoulaye Roger,
Emmanuelle Teillais, Lelu Kazumba
Absente (1) : Marine André Benouahada

EXTENSION DE L'ÉCOLE MATERNELLE DE VENDEL

La mission de maîtrise d'œuvre pour l'extension de l'école maternelle de Vendel a été confiée à l'architecte mandataire Gumiaux & Gombeau. Un groupe de travail participatif s'est réuni à 3 reprises afin d'étudier l'implantation sur la parcelle, les circulations extérieures et intérieures, la mise en volume du futur bâtiment. Deux scénarios se sont dégagés de cette réflexion avec plans d'implantation et coûts assortis et ont été présentés au conseil municipal.

Le conseil municipal, à la majorité (1 voix contre), adopte le scénario 1 retenu par le groupe de travail participatif ; il approuve l'avant-projet sommaire (APS) du projet d'extension de l'école maternelle de Vendel.

RESTAURATION COLLECTIVE SCOLAIRE RENTÉE 2021

La commune a mis fin au contrat passé avec le prestataire Convivio et a lancé une consultation pour la fourniture de repas en liaison chaude à compter du 2 septembre 2021 pour l'ensemble des écoles. Seule l'offre de Posabitat a été reçue.

Le prix présenté par Posabitat comprend 1 repas végétarien par semaine et 1 repas 100 % bio par mois en liaison chaude :

Fonction	Alimentation	Frais fixes	Total HT	Total TTC
Repas élève école maternelle	1,23 €	1,66 €	2,89 €	3,05 €
Repas élève élémentaire	1,66 €	1,66 €	3,32 €	3,50 €
Repas adulte	2,61 €	1,66 €	4,27 €	4,50 €

Écoles	Nombre de repas élèves de maternelle	Nombre de repas élèves en élémentaire	Nombre de repas adultes
St-Georges	0	8 500	0
St-Jean	6 400	3 000	540
St-Marc	0	5 700	360
Vendel	5 400	2 500	600

Soit un coût de restauration collective scolaire de 111 699,00 € sur l'année sur la base d'élèves estimée sur le tableau ci-dessus.

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2021-2026 DE FOUGÈRES AGGLOMÉRATION

Le conseil communautaire de Fougères Agglomération en date du 15 février 2021 a décidé "d'arrêter" le PLH. Aussi, en tant que commune membre de Fougères Agglomération, l'avis du conseil municipal de Rives-du-Couesnon est sollicité.



Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au PLH 2021-2026 de Fougères Agglomération.



MISSION DE DIAGNOSTIC DE L'ÉGLISE PAROISSIALE SAINT-MARTIN DE VENDEL

La commune de Rives-du-Couesnon a lancé une consultation pour confier la mission de diagnostic de l'église paroissiale Saint-Martin de Vendel en vue de travaux de renforcement et de pérennisation de l'ouvrage.

L'opérateur aura pour mission de relever l'état des lieux et de procéder à une analyse technique de la résistance mécanique des structures en place et de la conformité des équipements techniques aux normes en vigueur.

Pour rappel, l'édifice fait l'objet d'une protection au titre des Monuments historiques depuis 2013.

Ce projet est éligible aux aides de la DRAC à hauteur de 50 %. Le montant des dépenses subventionnables est de 35 145,00 € (tranche ferme + tranche conditionnelle), soit une aide de 17 572,50 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite une subvention auprès de la DRAC en vue de réaliser un diagnostic de l'église paroissiale Saint-Martin de Vendel.



HTAG 1- Avenants au marché de travaux de réhabilitation et extension

Deux avenants sont à prévoir aux lots suivants :

- lot n°10 - Production solaire photovoltaïque afin de répondre aux réserves de l'assurance dommage-ouvrage pour une plus-value de 1615,14 € HT, soit un montant global du lot à 41020,63 € HT attribué à ATEE Joubin.

- lot n°12 - Plomberie-sanitaires en vue de la mise en place d'un lave-mains dans la grange pour une plus-value de 680,32 € HT, soit un montant global du lot à 43 115,47 € HT attribué à SARL Hervé.

2- Assujettissement à la TVA

La commune de Rives-du-Couesnon a demandé l'avis de la Direction régionale des finances publiques au sujet de la récupération de la TVA sur les travaux de réhabilitation du presbytère.

S'agissant des travaux de locaux qui seront ensuite destinés à un usage professionnel puisqu'ils seront loués tout en étant meublés, la TVA sur les travaux est déductible de plein droit.



MARCHÉ DE TRAVAUX "PROGRAMME DE VOIRIE 2019/2020"

La commission voirie a décidé d'allonger la zone de reprise de la voirie entre Vendel et le Térobert d'un linéaire de 300 ml.

Ces travaux non programmés (avenant 2) initialement viennent s'intégrer au marché de base.

- montant du marché après avenant n°1 : 166 376,50 € HT ;
- avenant n°2 : + 10 500,00 € HT ;
- nouveau montant : 176 876,50 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'avenant n° 1 au marché de programme de voirie 2019/2020 attribué à l'entreprise Galle pour une plus-value de 10 500,00 € HT.

SUBVENTIONS VERSÉES AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS



Le conseil municipal décide d'attribuer les subventions 2021

aux associations communales telles que présentées ci-après (les élus membres d'associations concernées ne prennent pas part ni au débat ni au vote), l'objectif étant de retenir des critères de calcul identiques à chaque association de même nature :

- associations à vocation culturelle et sociale : ABCD, 500 € ; Saint-Martin de Vendel, 150 € ; Sur les pas de Rachel, 150 € ; association Kylian, 150 €.

(les présidents des associations Chesnéens-Chesnéennes de St-Georges et Histoire et patrimoine de St-Marc n'ont pas souhaité bénéficier de subvention pour cette année compte tenu de l'arrêt de leurs activités durant la crise sanitaire).

- associations à vocation de loisirs : ACCA St-Georges, 390 € (avec piéageages) ; ACCA St-Jean, 560 € (avec piéageages) ; ACCA St-Marc, 400 € (avec piéageages) ; ACCA Vendel, 260 € (avec piéageages) ; Comité des fêtes St-Jean, 115 € ; Comité des fêtes St-Marc, 75 € ; Anciens Combattants St-Georges, 340 € ; Anciens Combattants St-Jean, 370 € ; Anciens Combattants St-Marc, 340 € ; Anciens Combattants Vendel, 290 € ; Club de l'Amitié St-Georges, 430 € ; Club de la 2^e Jeunesse St-Jean, 400 € ; Club

de l'Amitié St-Marc, 300 € ; Club de l'Amitié Vendel, 400 € ; Club des Motards, 50 € ; Amicale du palet, 100 €.

- associations à vocation sportive : ACC, 2 275 € ; ISGC, 2 275 €.

Une subvention de 100 € ainsi que la mise à disposition d'un local ont été attribuées à l'association Racine.

Monsieur le Maire propose qu'à l'avenir les associations viennent présenter à la commission Culture, vie associative, sports et loisirs leur bilan financier et exposer leur demande de subvention.

REMBOURSEMENT DE FRAIS DE TRANSPORT ET DE FOURNITURES DE COMPOST

Des parterres, dont ceux de l'église de St-Marc, ont été refaits en régie.

Il a été fait appel au GAEC Vallée Martel pour la fourniture et le transport du compost et cette prestation a ainsi été facturée pour un montant de 77 € TTC.

FERMAGES ET VENTES DE FOIN

Monsieur le Maire rappelle que les communes historiques de St-Jean, St-Marc et Vendel louaient des parcelles.

Chaque année, le fermage est calculé en fonction de l'indice arrêté par le Préfet ; l'indice national des fermages 2021 est établi à 105,33 contre 104,76 en 2020, soit une augmentation de 0,55 %.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la révision du fermage et appellera les loyers pour la période du 01/10/2020 au 30/09/2021.

Location des landes communales :

EARL Madard : 317,56 € ;
Talbot Victor : 315,07 € ;
EARL Bertin : 460,86 € ;
Cornée Daniel : 92,17€.

Vente d'herbe :

Falaise André : 105,34 € ;
EARL du Général : 82,16 € ;
Talbot Victor : 79,73 €.

Vente de foin :

SCEA La Vignonnais : 20,66 € la tonne ;
Helleu Louis : 20,66 € la tonne ;
M. Rochelle : 20,66 € la tonne.

Le conseil municipal accepte de verser les loyers comme suit :

M. et Mme Joseph Martinais : 25,03 € ;
Consorts Jourdan représentés par M. Hervé Jourdan : 25,03 €.



TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE

La taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) est effective depuis le 1^{er} janvier 2009. Elle a été instituée par la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 qui a procédé à une nouvelle refonte du régime des taxes sur la publicité.

La TLPE concerne tous les supports publicitaires fixes, visibles de toute voie ouverte à la circulation publique.

Cette taxe produit une recette non négligeable pour les budgets communaux ; permet de lutter contre la surconsommation ; permet de lutter contre la pollution visuelle que constitue parfois la publicité extérieure lorsque son usage n'est pas modéré.

Le montant de la TLPE varie selon la nature et la surface des supports publicitaires et de la taille de la commune.

Les tarifs sont fixés par délibération du conseil municipal dans la limite de montants maximaux fixés au niveau national.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'appliquer sur le territoire communal la taxe locale sur la publicité extérieure à visée commerciale quelle que soit sa superficie ;
- de fixer les tarifs de la TLPE à 15,70 € ;
- de ne pas appliquer d'exonération ou de réfaction sur ce tarif.



ASSAINISSEMENT COLLECTIF (VENDEL -LA CHAPELLE-ST-AUBERT)

Fougères Agglomération exerce la compétence de l'assainissement collectif depuis le 1^{er} janvier 2020. Cette compétence est organisée en 2 volets : d'une part la gestion des réseaux d'eaux usées et du poste de refoulement (ex secteur Vendel) est subdéléguée à Rives-du-Couesnon et La Chapelle-St-Aubert ; d'autre part, la station réceptrice est gérée par Fougères Agglomération.

La délégation de service public actuelle prendra fin le 30 juin 2022.

Aussi pour assurer la bonne continuité de l'exercice de la compétence, le conseil municipal, à l'unanimité, décide que la compétence de l'assainissement collectif sera exercée par Fougères Agglomération à compter du 1^{er} juillet 2022 avec la mise en place d'une nouvelle délégation de service public incluant les postes de Vendel et les canalisations rejoignant la station.



EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 8 JUILLET 2021

Présents (22 sur 27)
Absents excusés (4) : Isabelle Charraud, Lorane Favreau, Wilfrid Godeux, Ramatoulaye Roger
Absente (1) : Marine André Benouahada



EXTENSION DE L'ÉCOLE MATERNELLE DE VENDEL

1- Avant-projet définitif

M. Gumiaux, architecte, présente l'avant-projet définitif : plans du scénario retenu et détail estimatif.

Le conseil municipal, à la majorité (1 abstention), approuve l'avant-projet définitif (APD) ainsi que l'estimation financière du projet d'extension de l'école maternelle de Vendel.

2- Demande de subvention au titre du fonds d'urgence du Département

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite l'aide départementale au titre du "Fonds d'urgence 35" dans le cadre du projet d'extension de l'école maternelle de Vendel.

Ce dispositif vise à soutenir les projets locaux pour la transition et la vie sociale ; le projet d'extension de l'école maternelle de Vendel est éligible à ce fonds à hauteur de 20 %, plafonné à 75 000 €.

ÉTUDES

PRÉ-OPÉRATIONNELLES POUR LE PROJET DE RESTRUCTURATION SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE



1- Présentation des diagnostics

Le groupe de travail participatif "Rescoperi" s'est réuni le 29 juin en vue de parachever les diagnostics de fonctionnement scolaire, des bâtiments et l'audit énergétique.

Le bureau d'études Désirs d'espaces, retenu pour ces études pré-opérationnelles, a présenté une synthèse de son rapport. Il rappelle que les diagnostics ont été réalisés par différents experts : un architecte, un paysagiste sociologue, un bureau d'études structures et un bureau d'études thermiques.

Le conseil municipal prend acte du rapport relatif aux études pré-opérationnelles dans le cadre du projet de restructuration scolaire et périscolaire réalisé par le bureau d'études Désirs d'espaces :

- les écoles ont peu évolué dans le temps, les classes sont assez petites. Il n'y a pas de grosses problématiques sauf à St-Jean où existent des infiltrations sur les bâtiments au-dessus de la salle des associations (problématiques de l'ordre de l'entretien) ;
- globalement les écoles n'ont pas de sanitaires handicapés ou s'ils existent, ils sont encombrés. De plus, il y a souvent des marches ; il est conseillé de revoir la classification de tous les ERP ;
- d'un point de vue évolution, en 15 ans, 10 nouvelles classes ont été créées et les réponses ont été apportées au coup par coup ;
- il convient, suite à ce rapport, de repenser l'ensemble des écoles, de chiffrer et de définir les urgences avec un échelonnement dans le temps.

2- Demande de subvention au Département

Les études pré-opérationnelles menées dans le cadre du projet de restructuration scolaire et périscolaire des bâtiments scolaires et périscolaires sont éligibles au FST (fonds de solidarité territoriale).

Le FST est l'outil qui permet au Département de soutenir les communes de moins de 2 000 habitants dans la réalisation de leurs projets locaux à travers des aides à l'ingénierie. En tant que commune nouvelle, Rives-du-Couesnon peut bénéficier de cette aide jusqu'en 2021.

Les études de ce projet s'élèvent à 37 340 € (+ option 1 450 €), soit 38 790 €; elles sont subventionnables à 50 % et plafonnées à 15 000 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite l'aide départementale pour les études pré-opérationnelles menées dans le cadre du projet de restructuration scolaire et périscolaire au titre du FST.

AUDIT ÉNERGÉTIQUE DES ÉCOLES

Il est proposé de modifier la convention ACTEE1 passée avec le Syndicat départemental d'énergie 35 dans le cadre de la réalisation des études énergétiques pour les bâtiments suivants : l'école et la cantine de St-Georges, l'école et la salle des fêtes (cantine) de St-Jean.

Les bâtiments des deux autres sites : l'école et la cantine de St-Marc ainsi que l'école et la salle des fêtes (cantine) de Vendel feront l'objet d'une autre convention afin d'obtenir une aide supplémentaire de 2 500 € HT.



VOTE DE SUBVENTIONS VERSÉES AUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

- École Ste-Thérèse de St-Aubin-du-Cormier : 300,00 €/élève (avec un nombre d'élèves maximal de 50 pour les enfants domiciliés sur le territoire de la commune déléguée de St-Jean);

- Autres écoles privées : 300,00 €/élève;

- École Diwan : 300,00 €/élève;

- Chambre des métiers : 35,00 €/élève;

- Maison Familiales Rurales MFR : 35,00 €/élève;

- Lycée Jean Baptiste Le Taillandier : 35,00 €/élève.

TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE À COMPTER DE SEPTEMBRE 2021

Le nouveau prestataire retenu à compter de septembre 2021 (Posabitat) a fixé ses tarifs à 3,05 € pour les élèves de l'école maternelle; 3,50 € pour les élèves en élémentaire; 4,50 € pour les adultes. Sur proposition du SIRS en date du 6 juillet, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le prix du repas enfant à 3,90 € et à 4,90 € celui du repas adulte à compter du 1^{er} septembre 2021.

TARIFS SERVICE GARDERIE PÉRISCOLAIRE À COMPTER DE SEPTEMBRE 2021

Sur proposition du SIRS en date du 6 juillet, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs du service garderie périscolaire comme suit à compter du 1^{er} septembre 2021:

Arrivée entre :

- 7h et 8h30 : 0,75 € la ½ heure
- 8h30 et 9h : gratuit

Départ entre :

- 16h30 et 17h : gratuit
- 17h et 19h : 0,75 € la ½ heure

- après 19h : 5 € par ¼ d'heure entamée et par famille.

Le service de garderie municipale est gratuit pour le 4^e enfant.



PROJET D'ÉQUIPEMENT EN AIRES DE JEUX

La commission enfance, jeunesse, seniors a réalisé un inventaire des aires de jeux existantes sur la commune de Rives-du-Couesnon.

L'objectif est de créer des espaces publics de détente intergénérationnels : famille, enfants-ados, amis, seniors, professionnels de l'enfance et sur chaque commune historique en lien avec les liaisons douces.

Il conviendrait de prévoir plusieurs espaces répartis sur la commune de Rives-du-Couesnon afin de développer les promenades, des lieux de détente sur les lotissements à créer.

Développer une offre structurée pour les jeunes, créer un parc d'animation intergénérationnel sont des actions que la commune souhaite mettre en œuvre en vue de promouvoir les pratiques sportives grâce à des équipements de proximité en accès libre, de contribuer à l'animation des bourgs, de favoriser la mixité sociale sur l'ensemble des 4 communes historiques et de manière cohérente.

Aussi, une première étape serait de créer un espace public de détente intergénérationnel sur la commune historique de St-Jean (commune la plus carencée en la matière) par la mise en place de jeux à ressorts pour les jeunes enfants, un parcours aventure en direction des plus grands et un parcours fitness pour les adolescents et adultes. Le site accueillant ces aménagements



se situerait au cœur des structures de la petite enfance et enfance (micro-crèche, école et ALSH) et des équipements sportifs existants (salle des sports et terrain de football) favorisant ainsi l'accès à tous les publics.

Le coût de ce projet est estimé 40 000 € HT.

L'Agence nationale du sport (ANS) apporte son soutien financier pour ce type d'équipement à hauteur de 50 % puisque Fougères Agglomération a établi un contrat de ruralité.

En outre la commune a été retenue dans le programme de l'État "Petites villes de demain" qui vient faciliter le dynamisme des territoires et aider à la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs.

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce projet ; il sollicite les subventions auprès de l'ANS et dans le cadre du programme "Petites villes de demain". Il sollicite l'aide départementale pour le projet d'équipement en aires de jeux au titre du FST.



RESSOURCES HUMAINES

1 - Création d'un poste permanent de coordinateur/ coordinatrice des affaires scolaires et périscolaires

Il est nécessaire de créer un emploi permanent de coordinateur/ coordinatrice des affaires scolaires et périscolaires à temps complet pour l'exercice des fonctions de coordination et d'animation des activités et de l'équipe des personnels affectés dans les écoles communales à compter du 1^{er} septembre 2021. Ces fonctions seront exercées à 18/35^e, le reste du temps sera mis à disposition du SIRS pour en assurer le service administratif.

2- Mise à disposition d'un adjoint administratif au SIRS

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention à passer avec le SIRS du Couesnon afin de mettre à disposition du SIRS du Couesnon un adjoint administratif principal de 1^{re} classe du 01/09/2021 au 31/08/2024 à raison de 17h par semaine en vue d'exercer les fonctions d'agent administratif du SIRS du Couesnon.

Le SIRS remboursera la rémunération correspondant au grade de l'agent.

BAIL COMMERCIAL POUR LE CAFÉ/ RESTAURANT/ÉPICERIE DE ST-JEAN

M. Prigent rappelle que les locaux où est exploité le fonds de commerce en location-gérance, 10 rue de l'Église à St-Jean, font l'objet d'un bail commercial qui arrive à expiration le 28 septembre 2021.

Considérant l'accord des conditions du renouvellement du bail par la locataire (Sandy Lanet), le conseil municipal fixe :

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe :

- le montant des loyers versés mensuellement : pour la partie commerciale à 563,69 € TTC ; pour la partie habitation à 228,60 € TTC ;
- une redevance sur le chiffre d'affaires à 100€/mois.

Le conseil municipal opte pour une indexation des loyers sur l'ILC (indice des loyers commerciaux).



DÉCISIONS DU MAIRE

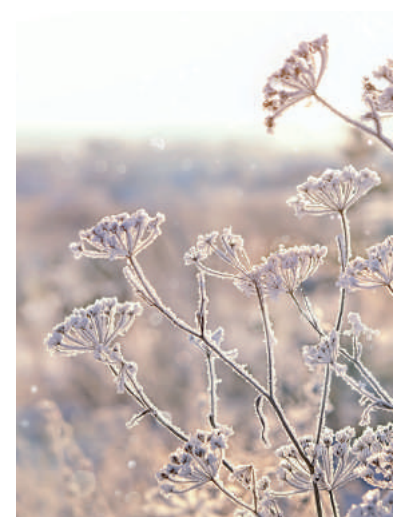
Acceptation du devis de la société Manutan Collectivités à Niort en vue de d'acquérir l'équipement et le matériel nécessaire à l'ouverture de la 15^e classe dans l'école maternelle de Vendel pour un montant de 20 444,48 € TTC.

La mission de contrôle technique pour l'extension de l'école maternelle de Vendel avec un bâtiment modulaire, est confiée au Bureau Alpes Contrôles à Annecy pour un montant de 5 040 € TTC.

L'offre de l'association Posabitat à Fougères est retenue pour un coût global estimé sur la base des moyennes de repas à 111 699 € TTC sur l'année.

L'offre de la société SAS Solutel à Theix Noyal est retenue en vue de réaliser une étude globale d'ingénierie télécoms dans le cadre de création des tranches 1 et 2 de la ZAC de la Prairie à St-Jean pour un montant de 3 351,60 € TTC.

L'offre de la société Domoélec56 à Theix est retenue en vue d'installer un nouveau dispositif d'accès et alarme des salles des sports de St-Georges et de St-Jean pour un montant de 25 436,09 € TTC.





EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 9 SEPTEMBRE 2021

Présents (24 sur 27)

Absents excusés (3) : Chrystèle Desguerets, Christian Pasquet,
Didier Royer



INSTAURATION DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE VENDEL

La collectivité dispose de plusieurs outils pour maîtriser le foncier sur son territoire tel que le PLU (plan local d'urbanisme). Pour aller plus loin, elle peut instaurer le droit de préemption urbain afin de mener à bien sa politique foncière.

Ainsi, la commune est informée des projets d'acquisitions en cours et éventuellement peut se porter acquéreur pour mettre en œuvre ses projets d'aménagement.

Seule la commune historique de Vendel ne dispose pas de ce droit.

Considérant l'intérêt pour la commune d'instaurer un droit de préemption simple sur les secteurs du territoire communal lui permettant de mener à bien sa politique foncière, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'instituer un droit de préemption urbain sur les secteurs du territoire communal inscrits en zone UA, UE, UC, UL, 1 AUA, 1AUC, 1AUE, 1AUL et 2AU et dont le périmètre est précisé sur plan en mairie.

Le conseil municipal précise que les cessions relatives aux lots du lotissement sont exclues du champ d'application du droit de préemption urbain et que cette exclusion est valable cinq ans, à compter de la présente délibération.

Il rappelle que le maire possède délégation du conseil municipal pour exercer au nom de la commune le droit de préemption urbain.

HTAG : GESTION DU GÎTE

Le comité a sélectionné une candidate, Marie-Laure Lemoine, et l'accompagne pour affiner son projet en partenariat avec le Pays touristique du Pays de Fougères.

Une association baptisée "Les Engrangeurs" a été créée le 3 septembre avec pour objectifs :

- l'animation d'un tiers-lieu rural dans l'enclos presbytéral ayant pour but la dynamisation du territoire et la valorisation du patrimoine local par le partage, la rencontre et les échanges de savoirs ;
- la gestion d'un lieu d'accueil durable, ouvert à tous, à vocation sociale et culturelle par le biais de chantiers participatifs, d'ateliers de création, d'événements culturels ou de stages.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de prendre un engagement de principe avec Marie-Laure Lemoine afin qu'elle puisse finaliser son projet ainsi que son plan de financement avant de formaliser sa candidature.

ZAC DE LA PRAIRIE

1- Lancement de la consultation des entreprises

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le dossier de consultation des entreprises.

Il autorise Monsieur le Maire à lancer l'appel d'offres relatif à la viabilisation de la ZAC de la Prairie.

En parallèle, une modification simplifiée du PLU (plan local d'urbanisme) va être envisagée pour concorder avec la ZAC.

2- Indemnité d'éviction

L'acte notarié relatif à la vente par M. et Mme Jean Perrin des parcelles composant la future ZAC, précise qu'une indemnité sera versée à Mme Catherine Léonard qui était locataire de ce terrain. Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à verser la somme de 30 607,01 € à Catherine Léonard au titre d'indemnité d'éviction d'exploitant agricole (d'après un calcul réalisé par la Chambre d'agriculture).



AUBERGE DU COUESNON DE VENDEL

1- Reprise du fonds de commerce et/ou de l'équipement

M. et Mme Beaulieu, les gérants du restaurant-hôtel "l'Auberge du Couesnon" situé dans le cœur de bourg de Vendel, ont résilié leur bail au 14/12/21; ils ont adressé un courrier à la mairie informant de la date de fermeture de leur établissement au 30/11/2021.

Ils ont également fait une proposition auprès de la commune de rachat du matériel du fonds de commerce à savoir : l'ensemble du mobilier de la salle de restauration, du bar et des quatre chambres de l'hôtel ainsi que la totalité de l'équipement professionnel de la cuisine, la vaisselle, les ustensiles de cuisine.

En tenant compte du rapport de visite de la CCI de Fougères, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de rachat de l'équipement du commerce pour la somme de 60 000 €. Il s'engage à chercher un repreneur en location-gérance.

Enfin, il autorise Monsieur le Maire ou Madame la Maire déléguée à lancer un appel à candidature pour mettre en place un repreneur dans l'Auberge du Couesnon de Vendel.

2- Accompagnement de la CCI de Fougères

Dans le cadre de la reprise de l'équipement du commerce de l'Auberge du Couesnon, la commune a tout intérêt à avoir recours aux conseils de la Chambre de commerce et de l'industrie de Fougères.

La mission consiste en l'analyse des documents financiers présentés, les calculs financiers basés sur des éléments comptables, la détermination

des coefficients d'après les barèmes fiscaux et les critères de pondération (emplacement géographique, état de l'outil de travail, clientèle, conjoncture économique...), la restitution du rapport d'étude.

La CCI de Fougères peut également accompagner la collectivité pour rédiger un cahier des charges et d'un argumentaire, analyser des CV, participer au comité de sélection des candidatures.

Le coût de la prestation, quelle que soit la mission, s'élève à 315 € TTC. Chaque mission est estimée à 3 demi-journées.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les propositions relatives à l'accompagnement de la CCI d'Ille-et-Vilaine (antenne de Fougères) pour les missions d'estimation du fonds de commerce et recrutement d'un repreneur.

3- Demande du Fonds d'intervention économique

Le projet de rachat de l'équipement de l'Auberge du Couesnon de Vendel pourrait être éligible au Fonds d'intervention économique (FIE), dispositif mis en place par Fougères Agglomération pour accompagner les projets d'investissements des communes au bénéfice du développement économique du territoire.

Cette opération pourrait être plus globale et concerner l'ensemble des commerces en vue de maintenir l'activité économique, voire développer l'offre de commerces de proximité et de services essentiels de la vie courante sur l'ensemble du territoire de Rives-du-Couesnon : équipement professionnel de la cuisine au restaurant de St-Jean, terrasse en bois au Relais du Couesnon à St-Marc, terrasse et porte coulissante du local de stockage au bar-épicerie de St-Georges.

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite Fougères Agglomération au titre du Fonds d'intervention économique (FIE), pour le financement du projet de développement des commerces de proximité de Rives-du-Couesnon.



DÉSAFFECTATION ET ALIÉNATION DE VOIES COMMUNALES ET CHEMINS RURAUX

Par délibérations en date du 8 octobre et du 5 novembre 2020, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation des voies communales et chemins ruraux.

Constatant que la procédure a été strictement respectée, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- désaffecter les chemins ruraux et les voies communales en vue de leur cession sous réserve de lever les réserves pour les chemins concernés comme indiquées dans le rapport du commissaire enquêteur ;
- de ne pas vendre le VC ZN situé au lieu-dit "Pérouzel" en raison du refus des riverains ;
- de fixer le prix de vente des chemins à 3 €/m².



PLAN BIBLIOTHÈQUE : ÉCOLE DE VENDEL

L'école de Vendel a été identifiée comme prioritaire pour la création d'une bibliothèque par la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale d'Ille-et-Vilaine.

Le financement de l'État est consacré uniquement à l'achat de livres sur la base de 1 500 € minimum par école (ce qui correspond à une centaine d'ouvrages).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager des dépenses à hauteur de 1 500 € HT minimum pour l'acquisition d'ouvrages et la somme identique au maximum pour l'acquisition d'équipement pour la bibliothèque de l'école de Vendel.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR RELATIF AU FONCTIONNEMENT DES SERVICES PÉRISCOLAIRES

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le projet de règlement intérieur relatif au fonctionnement de la cantine et de la garderie de Rives-du-Couesnon (services périscolaires).

Celui-ci sera distribué à l'ensemble des familles pour signature (représentants légaux et élèves) certifiant ainsi en avoir pris connaissance.

LECTURE PUBLIQUE : TRANSFERT DE COMPÉTENCES À FOGÈRES AGGLOMÉRATION

La commission locale d'évaluation du transfert de charges (CLECT) de Fougères Agglomération s'est réunie le 26 mai 2021. Le rôle de la commission est de se prononcer sur la méthode et le coût des transferts des communes vers l'EPCI ou inversement.

Le rapport issu des débats de la CLECT concernant Rives-du-Couesnon se présente comme suit : conformément

aux statuts de Fougères Agglomération, la compétence "lecture publique" est étendue à l'ensemble de l'EPCI.

L'objectif est de définir le coût du service des 4 bibliothèques de Rives-du-Couesnon, transférées au 1^{er} janvier 2020. La CLECT a déterminé le coût annuel du transfert, soit le coût de fonctionnement des 4 bibliothèques (56 112 €) et les charges d'investissement liées à l'équipement (5 087 €).

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le rapport de la CLECT concernant le transfert des bibliothèques des 4 communes historiques de Rives-du-Couesnon.

CONVENTION DE TERRITOIRE GLOBALE (CTG) AVEC FOGÈRES AGGLOMÉRATION ET LA CAF 35

Accord de principe à signer la convention territoriale globale (CTG) avec la CAF, les communes membres de Fougères Agglomération et Fougères Agglomération avant le 31 décembre 2021.

La CTG constitue le nouveau cadre contractuel entre la CAF et les collectivités sur 2021/2025, qui prend le relais du contrat enfance jeunesse (CEJ).

La CTG garantit la poursuite des financements des CEJ qui seront désormais versés aux gestionnaires d'équipements (multi accueil, accueils de loisirs, relais assistants maternels...).

La CTG peut couvrir de nouvelles communes (non signataires jusqu'alors du CEJ) et s'élargit à d'autres thématiques que l'enfance et la jeunesse.

Elle définit les enjeux et les orientations communs à la CAF et au territoire sur les champs de la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la vie sociale, l'accès aux droits, la parentalité... et constitue le projet de services aux familles pour le territoire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de s'engager dans ce projet ; il autorise Monsieur le Maire à signer la convention de territoire globale avec Fougères Agglomération et la CAF d'Ille-et-Vilaine.

CANDIDATURE AU LABEL NATIONAL "TERRE SAINE, COMMUNES SANS PESTICIDES"

L'objectif de ce label national animé par le ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES) est de :

- valoriser les élus et les services techniques des collectivités territoriales qui n'utilisent plus de produits phytosanitaires ;
- entraîner les collectivités à atteindre et dépasser les objectifs de la loi "Labé", vers le zéro pesticide sur l'ensemble des espaces publics ;
- sensibiliser les jardiniers amateurs et promouvoir le jardinage sans recours aux produits chimiques.

Les objectifs visés pour la commune concernent des enjeux de protection de la santé du personnel chargé de l'entretien des espaces publics et celle des citoyens, de préservation de la biodiversité (faune et flore), de reconquête de la qualité des eaux et de maintien de la politique de non utilisation des produits phytosanitaires au sein de Rives-du-Couesnon (en cours depuis plusieurs mois).



DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, à la majorité (1 abstention), autorise Monsieur le Maire à candidater au label national "Terre saine, communes sans pesticides".



DÉCISIONS DU MAIRE

L'offre de l'entreprise Franck Neveu et Patricia Deco est retenue pour la création de sanitaires en complément (WC et douche) dans l'école de St-Jean pour un montant de 7 318,69 € TTC.

L'offre de l'entreprise Sylvain Jourdan couverture-zinguerie à St-Jean, 35140 Rives-du-Couesnon est retenue en vue de poser une fenêtre de toit sur le logement du commerce "Le Relais du Couesnon" à St-Marc pour un montant de 1 019,21 € TTC.

L'offre de cette même entreprise est également retenue en vue de réaliser des travaux de couverture en ardoise

sur le bâtiment de l'école de St-Jean pour un montant de 20 390,46 € TTC.

L'offre de l'entreprise Matthieu Saillard à St-Marc, est retenue en vue de réaliser des travaux dans les sanitaires de la salle des fêtes de Vendel pour un montant de 2 124,30 € TTC.

L'offre de l'entreprise Segilog (société actionnaire de Berger-Levrault) à La Ferté est retenue en vue de la mise à disposition des progiciels de gestion et de facturation à la mairie de Rives-du-Couesnon. La souscription aux nouveaux services administratifs se fera par contrat de 3 ans à compter du 1^{er} décembre 2021 pour une mise en service opérationnelle au 1^{er} janvier 2022.

Les études de sol pour l'extension de l'école maternelle de Vendel avec un bâtiment modulaire, seront confiées au bureau d'études ICSEO à Noyal sur Vilaine, pour un montant de 3 312 € TTC.

L'offre de l'entreprise ART CAMP' Patrimoine à Pommeret, est retenue pour la réalisation des travaux de mise en conformité de l'installation du paratonnerre (liaison équipotentielle des terres, protections contre les surtensions, seconde descente) de l'église de St-Jean pour un montant de 7 356 € TTC.

D'autres travaux sur l'installation campanaire et sur le beffroi des cloches de cette même église sont également prévus pour des montants respectifs de 2 298 € TTC et de 6 990 € TTC.

La création d'un terrasson d'étanchéité du clocher de cette même église est enfin envisagée pour un montant de 10 416 € TTC.

L'offre de l'entreprise Quietalis, Agence de Rennes à Montgermont, est retenue en vue de la nécessité de renouveler les matériels suivants : fourneau et laveuse pour la salle des fêtes de St-Georges pour un montant total de 9 572,40 € TTC.





EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 7 OCTOBRE 2021

Présents (18 sur 27)

Absents excusés (8) : Marine André Benouahada, Isabelle Charraud, Chrystèle Desguerets, Joseph Erard, Lorane Favreau, Wilfrid Godeux, Loïc Lemoine, Ramatoulaye Roger

Absente (1) : Lelu Kazumba



PRÉSENTATION DES BILANS ÉNERGÉTIQUES DES STRUCTURES COMMUNALES

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport de Stéphanie Geslot, chargée de mission à l'Agence locale de l'énergie du Pays de Fougères et conseiller énergie référent.

Elle rappelle le contrat énergie partagée (CEP) qui regroupe Fougères Agglo et la communauté de communes de Couesnon Marches de Bretagne. Le but est d'aider la collectivité à mettre en place des actions pour économiser l'énergie.

Elle présente :

- le bilan annuel 2020 : analyse des consommations d'énergie (énergie globale, par bâtiment, éclairage public, bilan eau) ;
- le plan d'actions/préconisations ainsi que le décret qui oblige les collectivités à rénover tous leurs bâtiments atteignant 1 000 m² (exemple école) et à se mettre aux normes pour 2030.

Enfin, elle fait part des actions lancées en ce sens en 2021 par la commune (dépenses engagées et subventions attendues).



ZAC DE LA PRAIRIE

1- Attribution des marchés de travaux

Les travaux se décomposent en 3 lots comme suit :

- **Lot 1** : Terrassement - voirie - Assainissement EP/EU - Réserve incendie ;
- **Lot 2** : Réseaux téléphone - Eau potable ;
- **Lot 3** : Espaces verts.

Au regard de l'analyse des offres réalisée par le bureau d'études Tecam, la commission d'appel d'offres, en sa séance du 30 septembre, a retenu, selon les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de consultation, à savoir 60 % pour la valeur financière et 40 % la valeur technique, comme étant les offres économiquement les mieux disantes celles des entreprises suivantes :

- **Lot 1 terrassements - assainissement EP/EU - réserve incendie** : Josset TP pour un montant HT de 873 675,50 € ;

- **Lot 2 réseaux téléphone - eau potable** : Pigeon TP pour un montant HT de 159 051,68 € ;

- **Lot 3 espaces verts** : Jourdanrière Nature pour un montant HT de 36 627,80 €.

Le conseil municipal, à la majorité (1 vote contre), approuve les propositions de la commission d'appel d'offres.

2- Partenariat avec Fougères Habitat

Des rencontres ont eu lieu avec Fougères Habitat, le référent du logement social sur le Pays de Fougères afin d'accompagner la collectivité dans l'offre de logements adaptés aux besoins de la population.

Le conseil municipal, à l'unanimité, confirme l'inscription de programmation de 12 logements locatifs (type 4 et type 3) avec Fougères Habitat ; il s'engage à mettre à disposition deux terrains viabilisés et aménagés (parcelles 14 et 23) ; il accorde sa garantie aux



DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL

emprunts que Fougères Habitat souscrita pour assurer le financement de cette opération ; il confie la maîtrise d'œuvre des VRD au Cabinet Tecam de Fougères.



RESTAURATION DU PONT DU MOULIN NEUF À ST-GEORGES

L'état du pont du Moulin Neuf composé de 2 arches, dont une partie du mur est détruite, nécessite la réalisation de travaux pour le consolider. En amont, une déclaration a été adressée à l'Inspection de l'environnement et celle-ci a autorisé la pose d'une buse d'un diamètre de 600 dans la rivière.

Une consultation a été lancée pour réaliser ces travaux.



VERSEMENT DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNES (FDC)

Le fonds de développement des communes est une subvention d'investissement versée aux communes par Fougères Agglomération. Par délibération du 27/09/2021, le conseil communautaire de Fougères Agglomération a adopté la répartition du FDC et a fixé le montant de l'aide à 38 166 € pour la commune de Rives-du-Couesnon.

Monsieur le Maire rappelle les conditions requises :

- le FDC ne peut excéder 50 % du montant HT restant à charge à la commune ;
- la participation de la commune doit correspondre au minimum à 20 % du montant total ;

- le FDC peut financer un projet sur 3 ans même si la dépense intervient en un seul exercice budgétaire.

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal des différentes opérations liées aux aménagements et équipements de bâtiments communaux réalisées sur 2021.

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite le versement de 38 166 € au titre du fonds de développement 2021 auprès de Fougères Agglomération dans le cadre de ses dépenses évaluées pour un montant de 78 180,64 € HT.



DOTATION DE SOLIDARITÉ AUX COMMUNES (DSC)

La dotation de solidarité communautaire correspond à une partie du produit fiscal intercommunal que l'EPCI peut décider de reverser aux communes. Cette DSC doit être répartie en fonction de critères applicables à toutes les communes et notamment l'importance de la population et du potentiel fiscal ou financier/habitant.

Par délibération du 27 septembre 2021, Fougères Agglomération a voté le versement de la somme de 13 135 € pour la commune de Rives-du-Couesnon.



CONVENTION DE SERVITUDES

Dans le cadre de l'acquisition, par la société "Compagnie Foncière ITM1", de la parcelle section YB n° 17 située sur St-Jean, il est demandé l'autorisation d'établir une servitude de passage ainsi qu'une servitude de tréfonds :

Il s'agit d'un terrain sur lequel existe un pylône de télécommunication d'environ 42 mètres et la société sollicite auprès de la commune un droit de passage perpétuel à pied ou avec tout véhicule ainsi qu'un droit de passage en tréfonds de toutes canalisations (eau potable-eaux usées, lignes souterraines) sur une bande de 4 mètres.

Après débat, il est préférable de vendre cette parcelle. Il convient de vérifier au préalable si cette parcelle est utile à la commune et de négocier avec les demandeurs. L'avis des domaines devra sans doute être sollicité.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de vendre l'emprise de terrain enherbée d'une superficie de 49 m² section YB n° 17 à la société "Compagnie Foncière ITM1" pour 500 €.

Les frais inhérents à cette vente seront supportés par la société "Compagnie Foncière ITM1".

RÉPARTITION DES AMENDES DE POLICE

La répartition 2021 du produit des amendes de police 2020 relatif à la circulation routière a été arrêtée par la commission permanente du Conseil départemental le 23 juillet 2021.

La commune de Rives-du-Couesnon avait déposé 3 dossiers et une seule opération a obtenu la subvention de 2 861 € pour la mise en accessibilité de l'arrêt de bus dans le bourg de St-Jean.



DÉCISIONS DU MAIRE

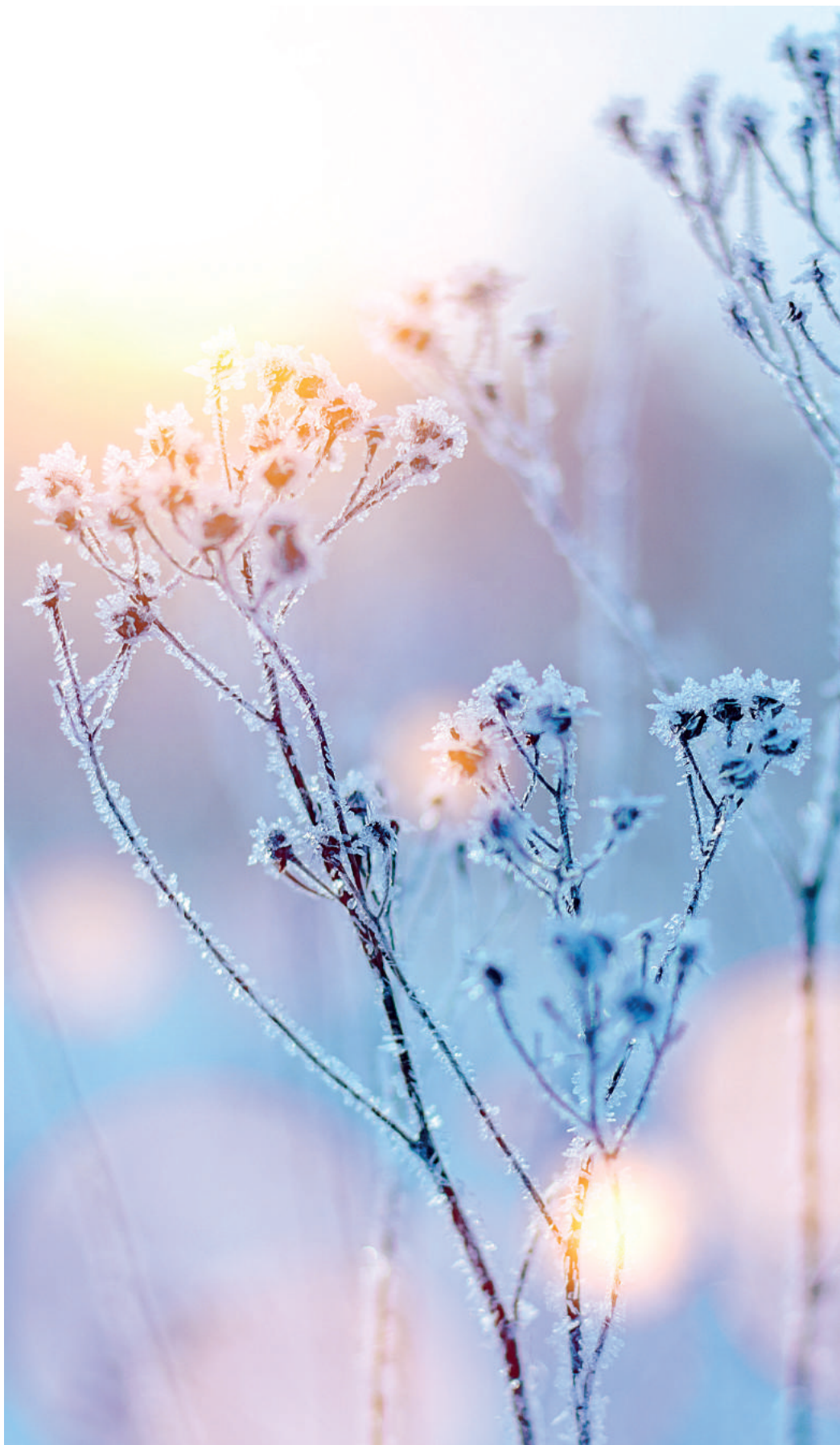
L'offre de l'entreprise Quietalis, agence de Rennes à Montgermont a été retenue en vue de la nécessité

d'installer de nouveaux rayonnages dans la chambre froide de la cuisine de la salle des fêtes de St-Jean pour un montant de 1024,13 € TTC.

La mission de préconisations en phase PRO-DCE pour le percement et la mise en conformité de la structure du préau dans le cadre de l'opération d'extension de l'école maternelle de Vendel a été confiée au bureau d'études 3C Eco Structures à Rennes pour un montant de 840 € TTC.

La prestation d'optimisation de la performance énergétique des systèmes de chauffage et de ventilation des bâtiments tertiaires de Rives-du-Couesnon a été confiée à la société SENS 4 à Fougères pour un montant de 8400 € TTC.

L'offre de la société SAM énergies à Canisy a été retenue en vue de remplacer la chaudière fioul de la salle des fêtes de St-Jean devenue vétuste et énergivore pour un montant de 48456 € TTC.





UN NOUVEAU PRESTATAIRE DE RESTAURATION POUR LES ÉCOLES DE RIVES-DU-COUESNON

Depuis le 2 septembre dernier, suite à un appel d'offres, un nouveau prestataire "Posabitat" (cf. présentation page suivante) prépare et livre les repas en liaison chaude dans les cantines de Rives-du-Couesnon (en remplacement de Convivio).

Depuis le début de la rentrée, nous observons une grande amélioration des repas au niveau qualitatif, gustatif et nutritif. Les enfants mangent des repas dits de "saison", à 95 % "faits maison", la part de produits HVE (haute valeur environnementale) est importante, les menus sont très diversifiés, de nouveaux légumes sont apparus dans les repas (ex : les légumes oubliés).

Un repas végétarien est proposé par semaine, les viandes sont d'origine française, la viande de porc est produite localement (SCEA du Chesnot-Billé), les poissons MSC (marine stewardship council, ecolabel garantissant que le poisson a été pêché d'une manière durable).

UN COMITÉ DE SUIVI DE LA RESTAURATION

a été mis en place pour travailler sur les objectifs de la commune en termes de restauration :

- améliorer la qualité nutritive et gustative des repas ;
- manger plus sainement-anticiper la loi Egalim (cf. page suivante) ;
- valoriser les circuits courts-faire travailler nos producteurs locaux ;
- améliorer l'impact carbone ;
- maîtriser nos déchets et éviter le gaspillage alimentaire ;

- avoir une traçabilité claire des aliments des repas.

Ce comité se réunit à minima trois à quatre fois par an et est constitué :


- de 2 agents de restauration (maternelle et élémentaire) ;
- d'élèves du RPI ;
- d'élus de la commission affaires scolaires et périscolaires ;
- du cuisinier de Posabitat ;
- d'un professeur des écoles ;
- de parents d'élèves issus de l'AIPEL, et d'un parent cuisinier dans une autre collectivité.

UN SERVICE DE RESTAURANT SUR MESURE

Repas élaborés avec des méthodes traditionnelles en privilégiant le circuit court.


NOTRE MISSION


- Servir des repas sains, savoureux et équilibrés ;
- Développer une alimentation durable ;
- Assurer un accompagnement éducatif autour d'une alimentation qualitative.




NOTRE ENGAGEMENT


- Garantir le bien-être de nos convives ;
- La qualité et la sécurité alimentaire sont deux notions indissociables dans notre métier. Elles sont, au quotidien, le fil conducteur de nos prestations pour vous garantir la plus grande satisfaction.



Repas 100% BIO
une fois par mois


Repas à thème
pour éveiller vos papilles

Repas végétarien
une fois par semaine


Repas validés
par une diéticienne


UN ENGAGEMENT COMMUNAL

Le cout d'un repas avec la société Convivio était estimé à 4,915 €, coût des denrées alimentaires + charges de service, soit un reste à charge pour la commune de 36 143 €.

Aujourd'hui, le repas coûte 5,431 €, il reste à charge de la commune 51783 €, soit 5,60 % de son budget communal, l'effort est de 15 640 €.

Le coût du repas a également augmenté pour les parents (+ 15 centimes d'euros/repas).

© D.R.

18



Posabitat est une structure basée à Fougères, de type association loi 1901 à but non lucratif, constituée d'un conseil d'administration, d'une direction et de 19 salariés dont 5 en cuisine.

Il s'agit également d'un acteur de l'économie sociale et solidaire avec pour missions : l'insertion sociale et professionnelle. Posabitat a pour principe de proposer un accueil temporaire (plus ou moins long) : lieu de vie et d'échanges, lieu de brassage de différents publics, générateur de lien social, outil d'insertion.

Soucieuse de son professionnalisme, l'association s'est structurée en pôles de compétences distincts et complémentaires composés d'un équipement social et éducatif polyvalent :

- pôle habitat jeunes (site du Gué Maheu, site du Chapon Fin) ;
- pôle solidarité (résidence accueil site Villebois Mareuil ; accueil hébergement d'urgence) ;
- pôle restauration (capacité 600 couverts) ;
- pôle tourisme (accueil de groupes, accueil d'individuels).



QU'EST-CE QUE LA LOI EGALIM ?

La loi EGalim a été promulguée le 30 octobre 2018. Elle a pour objectif l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire ainsi qu'une alimentation saine, durable et accessible à tous.

En 2022, la loi imposera à la restauration collective de proposer au moins 50 % de produits durables ou minimum 20 % de produits Bio ou en conversion (sous signes d'origine ou de qualité).

QUELS SONT LES OBJECTIFS DE CETTE LOI ?

Elle a 3 principaux enjeux :

- payer le juste prix aux producteurs, pour leur permettre de vivre dignement de leur travail ;
- renforcer la qualité sanitaire, environnementale et nutritionnelle des produits ;
- favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous.

QUI EST CONCERNÉ ?

Toute la restauration collective publique, les gestionnaires privés des restaurants collectifs des établissements scolaires et universitaires, d'accueil

des enfants de moins de six ans, de santé, sociaux et médico-sociaux et les pénitentiaires sont concernés.

QUELS IMPACTS ?

Depuis le 01/11/2019 :

1 menu végétarien/semaine en restauration collective scolaire, à titre expérimental

Depuis le 01/01/2020 :

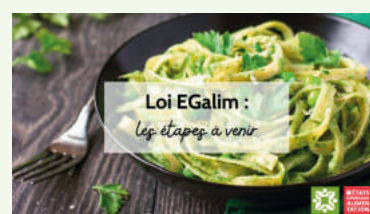
interdiction de l'additif alimentaire (colorant blanc) E171 ou dioxyde de titane et de certains ustensiles plastiques à usage unique (pailles, touillettes...)

Depuis le 01/07/2021 :

généralisation de la mise à disposition de "doggy bags"

QUELLES SONT LES PROCHAINES ÉTAPES DE LA LOI EGALIM ?

À partir du 01/01/2022 : proposition d'au moins 50 % de produits durables, sous signe d'origine ou de qualité dont au moins 20 % de produits bio en restauration collective publique.





Plan 3D du futur bâtiment

POINT D'AVANCEMENT DE L'EXTENSION DE L'ÉCOLE DE VENDEL

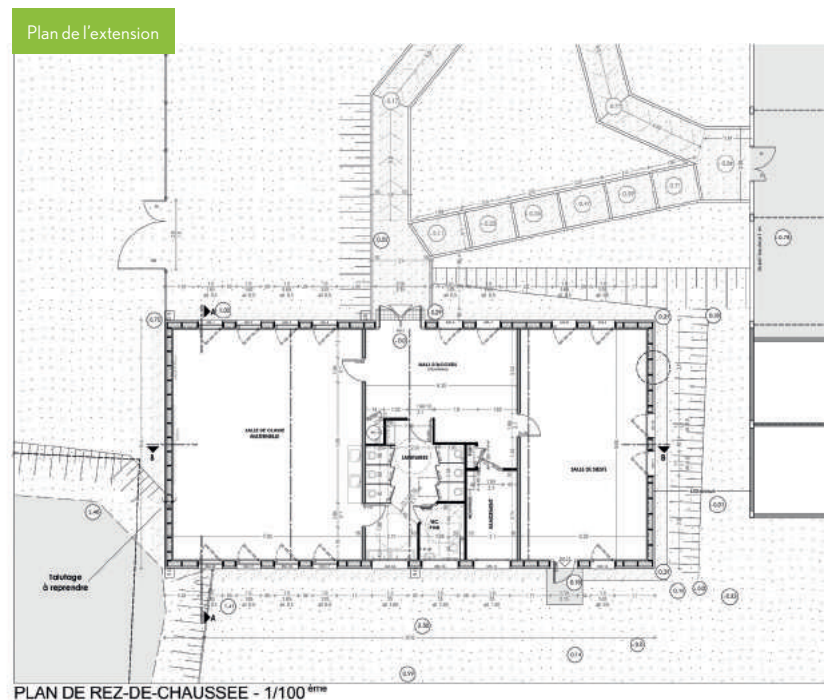
Le projet d'extension de l'école a été mené en mode participatif. Le groupe de travail constitué d'élus, des professeurs des écoles, des agents scolaires et communaux, des parents d'élèves a étudié 2 scénarios prospectifs :

- 1 bâtiment perpendiculaire au préau existant avec ouverture au fond pour accès à l'extension ;
- 1 bâtiment perpendiculaire au préau avec démolition de l'ancienne "cantine" pour passage vers l'extension.

Le groupe participatif et les élus se sont positionnés sur le premier scénario. Le bâtiment avait été imaginé en modulaire mais ce système est difficilement adaptable aux exigences souhaitées, c'est pour cette raison qu'il sera fait en construction traditionnelle. Afin d'aménager les espaces extérieurs et l'aire de jeux attenante, une étude est en cours ; un moment d'échanges est prévu avec les usagers. Dans cette

démarche, deux ateliers participatifs seront organisés, tout d'abord avec le personnel éducatif et les élèves ; puis dans un second temps avec les jeunes de la commune.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 553 817 € HT (financements prévisionnels par des subventions à hauteur de 377 057,64 € HT et un autofinancement de 176 759,36 € HT).



AVANCEMENT DE L'ÉTUDE RESCOPERI :

RESTRUCTURATION SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE

Dans le dernier numéro, nous vous informions du projet de restructuration scolaire et périscolaire lancé par la nouvelle équipe municipale de Rives-du-Couesnon qui met un point d'honneur à co-construire cette stratégie avec un groupe participatif.

LES GRANDES ÉTAPES DE L'ÉTUDE

	2021	2022	2023	2024	
Définition et validation du projet	1^{er} rencontre Les enjeux politiques/ la méthode/la construction de la culture commune/règles du jeu/les attentes	Diagnostics Visites et retour d'expérience Études d'une équipe pluridisciplinaire/Sociologue/ Architecte bureau thermique/ Étude de l'Observatoire et du SCOT	Les scénarios prospectifs Facteurs de changement Scénarios	Écriture du/des programmes Conception PCI Rénovation/construction	Rénovation/construction (Suivant le projet)
	1 réunion	2 réunions	2 réunions	2 réunions	2 réunions

Présentation en conseil municipal / Validation du programme en conseil municipal

2021												2022												2023												2024
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	

LES RÉUNIONS PARTICIPATIVES

Les 2 premières réunions avaient pour objectifs d'établir le diagnostic et de définir les enjeux.

Première réunion :

- Présentation du projet politique urbain à moyen long terme ;
- Réglementation et préconisations (scolaire, urbain environnemental) ;
- Présentation de la perspective démographique.

Deuxième réunion :

- Parachèvement du diagnostic de fonctionnement scolaire et périscolaire à l'échelle du RPI ;

- Parachèvement du diagnostic de bâtiment ;
- Parachèvement de l'audit énergétique / ratio.

Les 2 réunions suivantes ont été consacrées aux scénarios prospectifs.

Première réunion :

- Des enjeux aux facteurs de changement ;
- Des facteurs de changement aux questions clé.

Deuxième réunion :

- Relecture, réécriture de 3 à 4 scénarios cohérents, vraisemblables et pertinents.

Ces réunions sont animées par des personnes expertes en méthodologie de projet. D'une part, Pierre Rousseau, chargé du suivi de l'observatoire du SCOT, apporte son expertise sur la démarche prospective. D'autre part, Stéphanie Geslot, chargée de mission à l'Agence locale de l'Énergie du Pays de Fougères, contribue à la réussite de ce projet grâce à ses compétences en animation et méthodologie de projet mais également grâce à sa connaissance des bâtiments communaux qu'elle suit dans le cadre du conseil en énergie partagé.

Par ailleurs, la mission de réalisation des études a été confiée au groupement représenté par l'architecte mandataire "Désirs d'espaces" de Rennes.

LE PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPÉRATION

Coût de l'opération / Dépenses		Financements / Recettes		
Descriptif	Montant HT	Financiers	taux en %	Montant
Honoraires bureau d'études	38 790,00 €	SDE (programme de financement ACTE1)	22	11 400,00 €
Accompagnement animation et suivi des études	12 475,00 €	Fonds de solidarité (Département)	29	15 000,00 €
		Autofinancement	50	24 865,00 €
TOTAL	51 265,00 €	TOTAL	100	51 265,00 €



ÉGLISE SAINT-MARTIN DE VENDEL

Le diagnostic architectural et sanitaire de l'église de Vendel est toujours en cours mais bien avancé. Ce diagnostic détaillera toutes les composantes des maçonneries intérieures et extérieures, la charpente, le beffroi, les couvertures, zingueries et paratonnerre, les menuiseries extérieures et intérieures, les vitraux, les décors et mobiliers intérieurs ainsi que les peintures murales.

Le groupe de travail, composé de l'architecte du patrimoine (Alain Forest), d'un historien (Gérard Danet), du bureau d'étude structure ECB ingénierie, des ateliers CoRéum (objets et mobiliers d'art) et de Géraldine Fray (peintures murales), rendra prochainement l'étude finalisée de la rénovation de l'église.

Dans un second temps, le nouveau conservateur DRAC -direction des affaires culturelles- validera les propositions d'intervention.

Des propositions de travaux seront énumérées, nous sommes en attente du chiffrage.

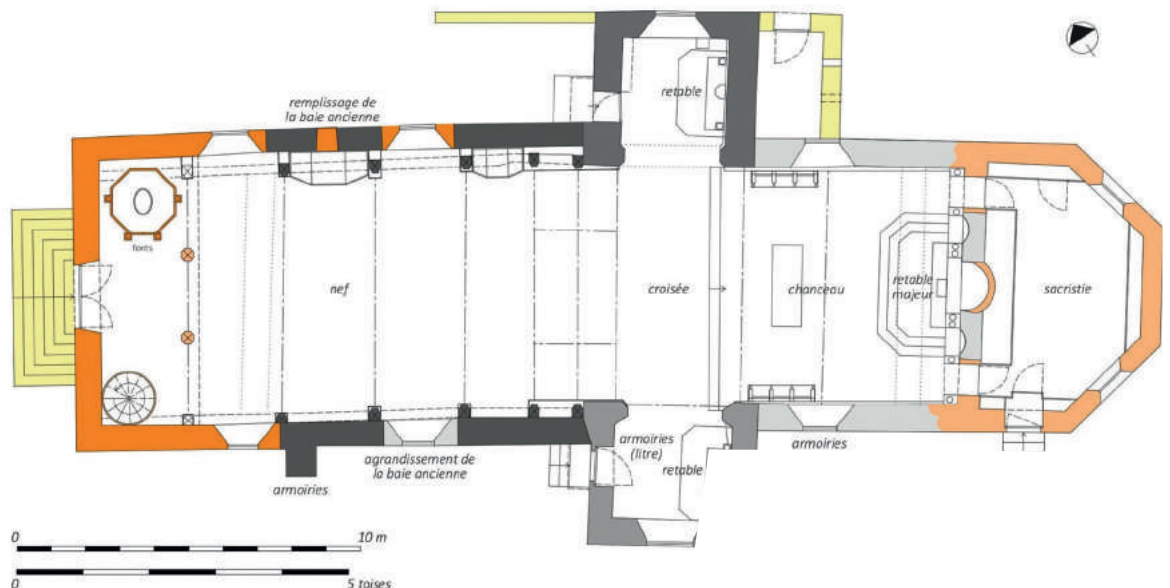
L'étude a été financée par l'utilisation du don réalisé par un habitant de Vendel il y a plusieurs années ainsi que par la DRAC à hauteur de 50 % ; elle sera présentée aux habitants courant 2022 et portée par l'association Saint-Martin.

Afin de financer les travaux, la commune de Rives-du-Couesnon devra faire appel au mécénat ainsi qu'à la Fondation du patrimoine.



La commune possède aujourd'hui des plans détaillés de l'église, une connaissance historique de sa construction ainsi que des travaux effectués.

VENDEL - ÉGLISE SAINT-MARTIN - PLAN HISTORIÉ





L'AUBERGE DU COUESNON

Une page se tourne pour l'auberge du Couesnon à Vendel : après plusieurs années sur les lieux, Marina et Nicolas Beaulieu changent de cap vers d'autres horizons.

Ils ont contribué à faire de l'auberge un endroit chaleureux, convivial et gourmet.

Nous les remercions sincèrement pour toutes ces années et leur souhaitons une très bonne continuation.

La commune de Rives-du-Couesnon souhaite que l'activité perdure et a lancé un appel à candidature soutenu par la CCI pour la mise en location-gérance de l'auberge-hôtel du Couesnon et va également racheter le mobilier et le fonds de commerce pour un montant de 60 000 €.

Trois candidatures ont répondu à l'appel, des entretiens ont été organisés courant novembre-décembre.

La commune souhaite également engager une réflexion avec les futurs gérants sur les aménagements extérieurs pour valoriser le lieu.

- XIV^e - XV^e siècle [1300 - 1450] : construction de la nef
- XV^e siècle : construction de la chapelle prohibitive sud
- fin XVIII^e : reconstruction et allongement du chœur (1776)
construction de la chapelle nord
- 1840-1843 : allongement de la nef et sa façade,
ouverture de baies, fonts
- fin XIX^e : construction de la sacristie, puits de lumière, tribune
- XX^e [après 1924] : translation du cimetière, perron, chaufferie



LE PROJET HTAG AVANCE ET PRÉSENTE SA PORTEUSE DE PROJET

**Bienvenue Marie-Laure,
pouvez-vous vous présenter ?**

Je suis Marie-Laure Lemoine. Bretonne de souche née à l'embouchure du Couesnon.

Professeure des écoles de formation, passionnée de pédagogie, et convaincue par les pratiques pédagogiques modernes et actives où l'apprenant est au centre de ses apprentissages. Investie depuis de nombreuses années dans une association d'éducation populaire (AROEVEN Bretagne) en tant qu'animatrice, directrice de colos et formatrice dans le domaine de l'animation volontaire (bafa/bafd). Depuis toujours, défenseuse et militante du vivre ensemble et convaincue de la puissance du collectif.

**Qu'est-ce qui vous a poussé à
St-Georges, vers ce projet ?**

Je rêvais depuis plusieurs années de créer un écolieu en adéquation avec ces valeurs qui sont les miennes : l'humain au centre, la pédagogie, l'écologie et la citoyenneté dans une démarche durable. Durant ces 5 dernières années, j'ai fait une pause dans ma carrière d'enseignante pour me consacrer à l'animation et à la gestion de structures. Au fil de nombreuses expériences variées à travers la France, j'ai eu l'occasion de découvrir divers fonctionnements de structures d'accueil, d'hébergements

touristiques, de structures de classes de découvertes, des villages vacances et des séjours familles.

**Comment avez-vous connu le
projet HTAG ?**

En 2021, j'ai suivi la formation "CREOPSS" (entrepreneur de projet écoresponsable et solidaire) proposée par la coopérative d'activités et d'emploi ELAN Créateur à Rennes. Cette formation vise à outiller un porteur ou porteuse de projet pour créer et gérer une entreprise, plus spécifiquement les entreprises inscrites dans des démarches d'économie sociale et solidaire et de développement durable.

J'avais commencé à imaginer mon projet d'écocentre, et, au hasard de mes recherches, j'ai découvert l'appel à candidature sur le site de la Région. Alors je me suis dit pourquoi pas... Le projet HTAG correspondait plutôt à mes valeurs et mes envies.

**Qu'est-ce qui vous a motivée dans
ce projet ?**

La dimension écologique et environnementale du projet. Le potentiel avec la grange répertoriée et sa richesse au niveau patrimonial. Le fournil et la serre qui, une fois rénovés, peuvent être de véritables outils au service du vivre ensemble. Et enfin l'ambition d'accueil pour tous à travers le label Tourisme et Handicap.



Pouvez-vous nous décrire votre projet en quelques mots... ou images ?

Un gîte ou l'on vient pour vivre des expériences collectives, des vacances, des stages, des formations professionnelles, des séjours de déconnexion ou de reconnexion à soi et aux autres...

À quoi pourrait ressembler la vie autour du gîte ?

Un fournil rénové pour organiser des "soirées co-pains".

Chaque mois un rendez-vous des habitants pour fabriquer ensemble son pain ou ses pizzas et partager un moment gastronomique et convivial.

Une serre et un jardin partagés pour le plaisir de faire ensemble.

Un bon vecteur d'échanges inter générationnels.

Des "écolodges" en bois installées dans le champ annexe pour accueillir des groupes de scolaires, de stagiaires ou de team building, des colonies de vacances ou des groupes constitués avec une dimension pédagogique environnementale forte.

Des évènements culturels dans la grange dimière : concerts, spectacles théâtraux etc...



UNE ASSOCIATION CRÉÉE : LES ENGRANGEURS

L'association Les EnGrangeurs, créée en septembre 2021, a pour objectifs :

- l'animation d'un tiers-lieu rural dans l'enclos presbytéral ayant pour but la dynamisation du territoire et la valorisation du patrimoine local par le partage, la rencontre et les échanges de savoirs ;
- la gestion d'un lieu d'accueil durable, ouvert à tous, à vocation sociale et culturelle par le biais de chantiers participatifs, d'ateliers de création, d'évènements culturels ou de stages.

Les créatrices de l'asso, Françoise Garnier, Marie-Laure Lemoine et Delphine Beaucé (de gauche à droite sur la photo), vous invitent à les rejoindre pour imaginer et nourrir ce lieu tel que vous souhaiteriez le voir vivre.

Les actions passées

27 novembre 2021 : journée de présentation du projet, visite des travaux et ateliers collaboratifs. Les personnes intéressées de près ou de loin par le projet se sont retrouvées autour d'un atelier bois, d'un spectacle conté et chanté et d'un verre autour du feu et de l'harrassoire pour déguster quelques châtaignes.

Les actions à venir en 2022

Atelier "Récup'meubles" : vide grenier de vieux meubles et rénovation.
Chantiers participatifs de réhabilitation du four à pain et de la serre.
Aménagement du jardin.
Stages de partage de savoirs ouverts à toutes propositions.
Évènements culturels.
Et bien d'autres actions selon les envies et propositions des futurs adhérents que nous attendons de plus en plus nombreux.



20
TERRE
DE JEUX
24

TERRE DE JEUX 2024

La commune de Rives-du-Couesnon s'est vue attribuer un label qui distingue et valorise son engagement, et ses investissements en faveur du sport de tout niveau et l'engage vers les Jeux Olympiques. Ce label comporte plusieurs objectifs, parmi lesquels :

- animer et faire grandir la communauté de ceux que les Jeux Olympiques passionnent ;
- favoriser la découverte du sport et de ses valeurs ;
- soutenir l'éducation par le sport ;
- montrer comment l'aventure Paris 2024 se vit sur le terrain via des animations, des photos, des vidéos, etc.

Ce label permettra aussi, par l'octroi de fonds de solidarité, la mise en place d'équipements de loisirs en accès libre : une première réalisation d'une aire de jeux sur la commune historique de St-Jean. D'autres actions seront menées avec des projets encore en cours de construction...

L'attribution de ce label valorise enfin notre projet sportif local mis en place en concertation avec les assos et les usagers.



PROJET D'ÉQUIPEMENT EN AIRES DE JEUX

La commune de Rives-du-Couesnon travaille actuellement sur le projet d'équiper une aire de jeux d'extérieurs en accès libre sur la commune historique de St-Jean. Proche de l'école publique, de la bibliothèque et du gymnase, un espace vert communal semble adapté et idéalement situé.

Ce projet consisterait en un espace ludique et sportif en accès libre, pour tous et pour tout âge. Il y serait envisagé quelques jeux à ressort pour les tout-petits, un toboggan et des balançoires pour le plaisir des plus grands. Un parcours aventure y serait ajouté pour travailler son équilibre et grimper aux élastiques tout en s'amusant. Les adultes et seniors pourraient y retrouver également quelques agrès de fitness connectés.

Faire travailler ses muscles en douceur après un footing ou lors d'une promenade familiale. Solliciter ses articulations sur un pédalier tout en surveillant les enfants qui s'amusent. Quelques tables de pique-niques, des

bancs et voilà une magnifique sortie familiale ou entre copains.

Pour ce projet, Rives-du-Couesnon a reçu le label "Terre de Jeux 2024". Au cours des 3 prochaines années et les suivantes, plusieurs actions devront être lancées autour du sport. Marcher, bouger, courir, sauter, danser... Faire du sport à son rythme, selon ses envies et sans contrainte !

Tous, nous vous sollicitons pour participer à ce label. Rives-du-Couesnon lance un appel à projets : vous avez des idées d'animations, de rencontres sportives, d'échanges avec des athlètes, ou tout autre action, même les plus simples... Parlons-en ensemble !



RÉFECTION D'UN FOUR À PAIN

Le bourg de St-Marc a la chance d'avoir en son centre un magnifique four à pain qui malheureusement est en très mauvais état. Il n'est plus utilisé ni entretenu depuis plusieurs dizaines d'années. Sa toiture très abîmée laisse passer l'eau qui a fini par imprégner l'épaisse couche de terre et la voute en brique s'est partiellement effondrée. La maçonnerie a aussi subi les assauts du temps.

Que faire ? Impossible d'envisager la disparition de cet élément de patrimoine majeur du centre bourg de St-Marc !

L'association Histoire et Patrimoine avec le partenariat de la commune de Rives-du-Couesnon, propriétaire du four depuis 2018, a donc décidé de proposer sa restauration en mettant en place un chantier citoyen.

Avec le concours d'un professionnel de la restauration de four et des habitants, nous allons organiser des journées pour sa restauration.

La première étape va consister à procéder au nettoyage des abords et au démontage de la toiture.

Ensuite il sera nécessaire de l'alléger de sa couverture de terre pour accéder à la voute de briques réfractaires.

Après réfection de la maçonnerie, nous pourrons refaire la sole et la voute sous le regard d'un professionnel des fours à pain. Puis il nous faudra remettre une épaisse couche d'argile pour assurer une bonne inertie de chauffe, refaire la charpente et enfin la toiture. Ces travaux seront supervisés par des anciens artisans maçon et charpentier bénévoles.

Les personnes intéressées pour participer à ce chantier peuvent contacter **Gilbert Léonard** au **06 82 26 76 52**.

OPÉRATION ARGENT DE POCHE

Cet été, la commune de Rives-du-Couesnon a relancé le dispositif "argent de poche" ; 13 jeunes âgés de 16 à 17 ans ont répondu présents sur nos chantiers des communes historiques de St-Georges, St-Jean, St-Marc et Vendel.

Ce dispositif permet aux jeunes de recevoir une compensation financière de 15 € par demi-journée travaillée.

Encadrés par les agents communaux ainsi que par des bénévoles des médiathèques, les jeunes ont participé aux travaux de désherbage dans les cimetières et d'entretien des parterres des espaces publics, ainsi qu'à des travaux de nettoyage et de peinture dans les écoles.





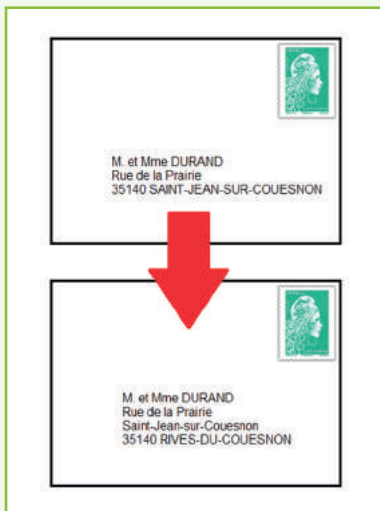
ADRESSAGE

Des habitants nous ont remonté des difficultés liées à l'adressage, avec des courriers qui n'arrivent pas toujours à destination. C'est aussi le cas des services de la Poste et des Pompiers.

Il existe en effet quelques points de difficultés et des confusions possibles, liées par exemple à des noms de rues ou de hameaux semblables sur la commune nouvelle de Rives-du-Couesnon.

Un groupe de travail a été mis en place pour poser un diagnostic dans un premier temps et ensuite trouver des solutions qui devront permettre de lever les problèmes d'adressage de courriers, de livraisons de colis ou encore l'accès des secours.

Nous vous invitons donc, habitants de Rives-du-Couesnon, à nous faire part de vos remarques, des difficultés que vous rencontrez et aussi, si vous le souhaitez, de propositions par mail à : mairie@rivesducouesnon.fr, par téléphone ou à l'accueil des différentes mairies annexes.



CALENDRIER ÉLECTORAL 2022



Dates de l'élection du Président de la République

L'élection du Président de la République se déroulera :

premier tour : le dimanche **10 avril 2022**

second tour : le dimanche **24 avril 2022**

Dates des élections législatives

Les élections législatives se dérouleront les **dimanches 12 et 19 juin 2022** pour la désignation des 577 députés.

INSCRIPTION SUR LISTE ÉLECTORALE

Pour pouvoir voter lors des différents scrutins locaux, nationaux ou européens, il faut être inscrit sur les listes électorales de sa commune de résidence.

Si vous avez un doute sur le fait-même d'être déjà inscrit, ou bien sur la commune dans laquelle vous êtes inscrit, vous pouvez vérifier votre situation électorale au préalable en vous rendant sur le site internet :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

Pour les jeunes ayant eu 18 ans, même si ces derniers sont normalement inscrits d'office, il leur faut toutefois vérifier que l'inscription ait bien été enregistrée.

Quand ?

L'inscription est possible à tout moment mais doit se faire avant le 6^e vendredi précédant le scrutin.

Soit pour les élections présidentielles : avant le 4 mars 2022 ;

Et pour les élections législatives : avant le 6 mai 2022.

Conditions d'accès ?

Être de nationalité française ou ressortissant de l'Union européen.

Être âgé d'au moins 18 ans.

Être domicilié dans la commune.

Formulaire à renseigner et/ou pièces à fournir ?

- une pièce d'identité prouvant votre nationalité française ou européenne (passeport ou carte nationale d'identité). Elle doit être récente : valide ou expirée depuis moins d'1 an;
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Choisissez la démarche en ligne en vous rendant sur le site internet www.service-public.fr ou via le formulaire pour les inscriptions par courrier ou en accueil : Cerfa 12669 (électeurs Français).

Et après ?

La distribution des cartes électorales aux électeurs par courrier postal commencera dans les 15 jours suivant la clôture des inscriptions.

(NB : dans le cas d'une démarche en ligne, suite à votre demande en ligne, vous recevez un accusé de réception puis un mail vous indiquant si votre demande est prise en compte ou si vous devez transmettre des éléments complémentaires).



INITIATION AU GREFFAGE DE FRUITIERS

Le verger, situé place de la Mairie à St-Jean, a quelque peu vieilli et il est nécessaire de remplacer certains pommiers par de jeunes plants.

Nous avons choisi de mettre en place des arbres non greffés et nous proposons une journée de greffage en avril, quand la sève sera bien montée dans le porte greffe. C'est l'occasion, pour tous ceux qui le souhaitent, de pouvoir s'initier aux techniques de greffage des fruitiers et aussi aux habitants qui maîtrisent ces techniques, de venir les partager et les transmettre aux plus jeunes.

Nous vous invitons dès maintenant à retenir la date du **23 avril 2022** et à nous communiquer votre souhait de participer en prenant contact par mail, par tél ou l'accueil de votre mairie.



LE CHARDON DES CHAMPS

Depuis l'arrêté préfectoral du 14 août 2020, le chardon n'est plus soumis à destruction obligatoire. Cependant, la municipalité de Rives-du-Couesnon demande à tous les administrés de continuer à détruire cette plante, si possible, juste avant sa floraison. En effet, cette plante ayant une reproduction exponentielle, elle continue à proliférer dans nos communes et seul un effort

conjoint permettra une lutte efficace. Comme vous le savez, lorsque la plante monte en graine, elle peut se multiplier très loin et notamment envahir les jardins ou cultures voisines. Ainsi, chaque plante peut semer jusqu'à 5 000 graines. Ayant réussi à "contenir" la plante ces dernières années, la mairie de Rives-du-Couesnon souhaiterait que les efforts soient pérennisés afin de ne pas se faire dépasser à nouveau.

Conseil pratique : pour tenter d'éliminer le chardon, il est préférable de le couper à sa base juste avant la floraison, c'est en général vers début juin et une seconde repousse dans l'été. Le couper au stade végétatif risque de provoquer sa prolifération par rejets à partir des rhizomes. On peut aussi l'arracher dans les petits espaces cultivés tels que jardins et parterres.





CHANTIER PARTICIPATIF POUR ARRACHER LA BALSAMINE

Début octobre, une petite équipe de volontaires accompagnée de Macha Bardin, botaniste, est intervenue sur le bord de notre fleuve communal. En effet, de la Balsamine de l'Himalaya avait été repérée sur les rives du Couesnon (St-Jean et St-Marc).

Cette plante, fait partie des plantes non endémiques particulièrement envahissantes comme les renouées asiatiques ou celles à épis.

Arrachées avant qu'elles ne grainent, elles ont été envoyées à la destruction. Les moyens de propagation étant multiples (racinaire, bouturage, semis...), chaque plante nécessite une action adaptée. Nous vous invitons donc à bien observer sur vos terrains et lors de vos balades et prévenir l'équipe municipale.



INCIVILITÉS

Les dégradations et les incivilités se succèdent et malheureusement se banalisent ; cependant elles contribuent à détériorer notre cadre de vie...

Depuis quelques mois, les dégradations et les incivilités se succèdent dans la commune de Rives-du-Couesnon et plus précisément au niveau des équipements sportifs : bris de vitres, portes forcées, découpage de filets de buts et de pare-ballons, vols de petits équipements sportifs, découverte de jeunes enfants sur le toit d'équipements publics...

Ces détériorations surviennent alors que nous mettons en place de nouveaux systèmes d'accès dans les salles des sports, qu'une aire de jeux ouverte à tous est en cours de finalisation et que d'autres projets sportifs sont à l'étude.

Même lorsque ce ne sont que de "petites dégradations", elles coûtent à la commune et donc aux contribuables ! L'ensemble des actes constituant une atteinte volontaire et gratuite aux biens publics ou privés sont sanctionnés par la loi en fonction de leurs circonstances, de la nature du bien attaqué et de l'importance des dégâts causés.

LUTTE CONTRE LES DÉPÔTS SAUVAGES

Trop d'incivilités sont encore constatées sur notre commune et contribuent à dégrader notre cadre de vie.



Service-Public.fr

L'abandon de déchets dans la rue

C'est **135€** d'amende à régler **dans les 45 jours**

Au delà de ce délai, l'amende passe à **375€**

Si vous ne payez pas, le juge peut fixer l'amende à **750 € maximum** (ou jusqu'à 1500 €, avec confiscation du véhicule, si vous l'avez utilisé pour transporter les déchets).



Ces dépôts de déchets au sol, sur des lieux publics ou privés, sont considérés comme des délits, même quand ceux-ci sont déposés devant un point de collecte (non-respect du règlement de collecte).

Ces incivilités (dépôts dans la nature ou aux pieds des conteneurs) constituent une infraction. L'usager ayant effectué ce dépôt est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 1500 €, selon la gravité des faits.

Désormais, quand l'auteur du dépôt pourra être identifié, la commune portera systématiquement plainte auprès de la gendarmerie.

Ces dépôts de déchets divers génèrent des impacts négatifs multiples et directs sur la qualité de vie, l'environnement et la santé publique.

L'enlèvement de ces dépôts sauvages et le nettoyage des abords des points de collecte par nos agents communaux engendrent des frais supplémentaires pour la commune.

La déchetterie de St-Aubin-du-Cormier dispose des équipements nécessaires pour l'accueil de tous vos produits en fin de vie ou dangereux et offre de vraies solutions de recyclage et de valorisation dans les filières appropriées.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

J'AI 16 ANS. JE ME SUIS FAIT RECENSER. ET TOI ???

www.defense.gouv.fr
Rubrique "Jeunes et JAPD"

RECENSEMENT MILITAIRE

Tout jeune Français qui a 16 ans doit faire la démarche de se faire recenser auprès de la mairie de son domicile.

Le recensement permet à l'Administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC) et de pouvoir également se présenter aux concours et examens publics (Baccalauréat, permis de conduire, etc.).

Le jeune doit faire la démarche lui-même. S'il est mineur, il peut se faire représenter par l'un de ses parents.

Il doit se rendre à la mairie avec les documents suivants : carte nationale d'identité ou passeport valide puis livret de famille.

Le site internet majdc.fr permet aux jeunes d'organiser leur journée d'appel ainsi que de dialoguer avec le centre de service national.



INFORMATIONS URBANISME

SCOT PERMANENCES AU FIL

Permanences des services instructeurs de l'ADS (Autorisation du droit des sols) du Pays de Fougères - Bâtiment Le Fil à Fougères.

Si vous rencontrez des difficultés pour préparer ou constituer votre dossier (CU, déclaration préalable, permis de lotir, permis de construire, etc.), vous pouvez solliciter la mairie pour obtenir un rendez-vous avec le service ADS. Ce rendez-vous se fera en présence d'un agent du service urbanisme de Rives-du-Couesnon ou d'un élu. Vous pourrez vous faire accompagner de votre architecte ou du porteur de votre projet.

Deux permanences mensuelles seront organisées le jeudi après-midi et auront lieu dans les locaux du SCOT au Fil à Fougères, 1 rue de la Moussais. La Mairie vous confirmera l'heure de votre rendez-vous.

ARCHITECTE CONSEIL CHANGEMENT

Mikaël Gobin a pris ses nouvelles fonctions au 1^{er} octobre 2021 en tant qu'architecte conseil au CAU35 (Conseil en architecture et en urbanisme d'Ille-et-Vilaine).

L'architecte conseil est là pour vous aider à monter ou affiner votre projet d'acquisition, de construction ou de

travaux d'amélioration, d'extension ou de rénovation.

Ce service gratuit est pris en charge par Fougères Agglomération et le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine.

Contact : Fougères Agglomération au **02 99 94 50 34**

DROIT DES SOLS DÉMATÉRIALISATION

Plus simple, plus rapide, plus économique, plus écologique... À compter du 1^{er} janvier 2022, toutes les communes devront être en mesure de recevoir sous forme électronique les demandes d'autorisation d'urbanisme via le guichet unique : <https://sve.sirap.fr>

Le dépôt classique en papier des autorisations d'urbanisme restera toujours possible.

LES OBJECTIFS DE LA DÉMATÉRIALISATION DE L'APPLICATION DU DROIT DES SOLS :

Le dépôt et l'instruction en ligne de toutes les demandes d'autorisations d'urbanisme répond aux enjeux de simplification et de modernisation des services publics, à l'heure où une grande majorité de services sont accessibles en ligne. Il s'inscrit pleinement dans la démarche Action publique 2022, qui vise à améliorer la qualité des services publics et à moderniser l'action publique, tout en maîtrisant les dépenses et en optimisant les moyens.

LES BÉNÉFICES POUR LES USAGERS DE LA DÉMATÉRIALISATION SONT MULTIPLES :

- un gain de temps et la possibilité de déposer son dossier en ligne à tout moment ;
- plus de souplesse, grâce à une assistance en ligne permettant d'éviter les erreurs et les incomplétudes de dossiers ;
- plus de transparence sur l'état d'avancement de son dossier ;
- des économies sur la reprographie et l'affranchissement.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pourrez prendre contact avec le service urbanisme de Rives-du-Couesnon au **02 99 39 12 57**

et suivre l'actualité sur le site internet de la mairie, Facebook et Panneaupocket.



PERMIS DE CONSTRUIRE

ST-GEORGES

01/06/2021 : réhabilitation d'anciennes soues à cochons en abri de jardin et création d'une pergola : Jérémy et Lydia Delage - 1 La Croslais

22/07/2021 : construction d'une maison individuelle : Teddy Dagobert et Brenda Jean - Rue du Stade

20/08/2021 : création d'une véranda : Alban Lemasson - 2E rue du Général

07/10/2021 : construction d'une maison individuelle : Nicolas Rauflet et Soline Ragot - Résidence des Acacias

05/11/2021 : construction d'une maison individuelle : Oscar Guérin et Elise Pottier - Rue des Artisans

Construction d'une maison individuelle : Florian Baudet et Ombeline Guellil - Rue des Artisans

12/11/2021 : rénovation d'un bâtiment et extension en bois pour création d'un studio : Florian Jeuland - La Vauvais

ST-JEAN

16/08/2021 : construction d'une maison individuelle : Céline et Fabien Pellan - Le Champ Blanc

26/08/2021 : construction d'un hangar de stationnement : Thomas Floquet - 3 Cornillé

01/09/2021 : extension d'un bâtiment existant : Lessard Motoculture - ZA de Lessard

Construction de 6 logements groupés sociaux : Gasnier Promotion - ZAC de la Prairie (en cours)



URBANISME

ST-MARC

27/04/2021 : construction d'une véranda : Arnaud Chesnel - L'Épine

Reconstruction d'une maison individuelle suite à un incendie : Françoise Le Fur - 10 les Champs Hauts (en cours)

Construction d'une maison individuelle : Anthony Poncioux et Mélanie Laurence - 2 bis La Vilaune (en cours)

VENDEL

03/06/2021 : construction d'un hangar de stockage : Gaec La Trourie - La Trourie

11/06/2021 : Extension stabulation et bloc de traite : Gaec du Vend'Ouest - La Mazure

01/07/2021 : construction d'un hangar de stockage céréales : Gaec Lemonnier - Girondelle

23/07/2021 : extension d'une maison d'habitation et création de deux lucarnes : Kévin Plard et Marine Macé - 1 rue du Domaine

30/07/2021 : construction d'un bâtiment poules pondeuses et d'un local technique : Gaec du Vend'Ouest - Domaine de la Fosse

05/10/2021 : rénovation d'une maison d'habitation : Alex Lesaint - La Barberie

Construction d'un hangar de stockage pour exploitation maraichère : Thomas Jegu - La Maison Neuve (en cours)

Construction d'une classe maternelle : commune de Rives-du-Couesnon (en cours)



PERMIS D'AMÉNAGER

VENDEL

Vendel : création d'un lotissement de 2 lots : Sylvain Lemonnier et Bernard Rallier - Le Domaine



DÉCLARATIONS PRÉALABLES

ST-GEORGES

28/06/2021 : édification d'une clôture : Jeannick Thibault - 14 résidence des Châtaigniers

22/07/2021 : création d'une baie vitrée : Zachary Palmer et Mailis Pendu - 5 Le Bois Guillaume

Construction d'un garage : Véronique Rivallan - 17 résidence des Acacias

03/08/2021 : édification d'une clôture : Nolwenn Rondin et Mickaël Vallée - 8 La Bigotière

15/10/2021 : pose d'un portail et édification d'une clôture : Benjamin Brault - 7 résidence des Acacias

24/10/2021 : aménagement d'une miellerie : Mehdi Bezzai - Les Bouillons

05/11/2021 : division de parcelle : Matthieu Gérard et Consorts - Rue des Artisans

Sas d'entrée, pergola et clôture : Antoine Huet - 8 place de la Mairie (en cours)

Division parcellaire : Christian Hay - Rue du Général (en cours)

Démolition d'un préau, ravalement de façade, modification d'ouvertures et pose : Antoine Chaillou et Marie-Sarah Bossard - Le Champ Maure (en cours)

ST-JEAN

20/07/2021 : remplacement de la clôture existante : Marie-Françoise Sourdin - 4 La Guillerie

22/07/2021 : construction d'un hangar pour véhicule agricole : Jean-Pierre Delaunay - 1 Le Rocher

22/07/2021 : édification d'une clôture : Nicole Malmouche - 14 Plaisance

02/08/2021 : construction d'un carport : Sylvie Nicolas Robert - 10 Rue de la Prairie

17/08/2021 : pose de deux velux de toit : Anthony Brillet et Élise Gautrais - 3 La Mare Maigre

Construction d'une serre : Jean-François Guilbault - Maigresset (en cours)

ST-MARC

27/04/2021 : création d'ouvertures et de fenêtres de toit, modification d'ouvertures et remplacement de la couverture : Pierre et Monique Berhault - Launay

09/07/2021 : construction d'un carport : Bruno Deshayes - 3 La Gravelle

08/10/2021 : installation d'un générateur photovoltaïque : EDF ENR - 1 La Mancellière

19/10/2021 : division parcellaire : Elisabeth Humbert - La Vilaune

VENDEL

08/07/2021 : remplacement de huit poteaux pour la fibre optique : Mégalis Bretagne

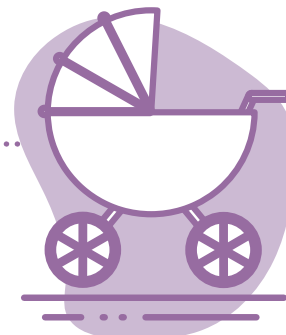
16/09/2021 : extension d'une maison d'habitation : Vincent Leboulanger - La Barberie

30/09/2021 : modification des ouvertures et création d'une extension : Jean-Yves Galle - 1 rue Saint-Nicolas

Édification d'une clôture : Maryline Courtillet - rue du Moulin (en cours)



ÉTAT CIVIL 2^E SEMESTRE 2021



NAISSANCES

ST-GEORGES - 3 PARI MI LESQUELLES :

Luciano Brunelière né le 22 juillet 2021 à Fougères

Timéo Boisson né le 15 août 2021 à Vitré

ST-JEAN - 9 PARI MI LESQUELLES :

Tao Teng Chim né le 15 juillet 2021 à Rennes

Augustine Montfort née le 25 juillet 2021 à Fougères

Damien Rouillier né le 27 septembre 2021 à St-Grégoire

Liwia Picheta née le 15 octobre 2021 à St-Grégoire

ST-MARC - 4 :

Thibault Caillau Travel né le 6 juillet 2021 à St-Grégoire

Clémence Hopp Chen née le 20 juillet 2021 à Fougères

Luis Vieira né le 9 août 2021 à Fougères

Ewen Lefebvre né le 8 septembre 2021 à Fougères

VENDEL - 1 :

Charlie Boulay Kazumba née le 8 novembre 2021 à St-Grégoire

PACS

ST-JEAN - 1

ST-MARC - 1

VENDEL - 2

Élodie Martine et Wilfrid Godeux le 14 mai 2021

Vincent Lebossé et Anne-Claire Daniel le 4 juin 2021



MARIAGES

ST-JEAN - 2

Charles Desmottes et Mélanie Lebreton le 7 août 2021

Jérémy Sever et Charlotte Bothamy le 4 septembre 2021

ST-MARC
3 PARI MI LESQUELS :

Jean-Marc Letourneur et Angélique Routier le 31 juillet 2021

Maxime Dufeil et Lilou Sevenou le 14 août 2021

VENDEL - 1

Cédric Oncle et Marie Fouricquet le 29 mai 2021

DÉCÈS OU TRANSCRIPTION DE DÉCÈS



ST-GEORGES - 2

Bernard Leroy le 5 juillet 2021 à Bellefontaine

Sylvie Dubois épouse Jagline le 4 août 2021 à St-Georges

ST-JEAN - 5

Marcel Cantin le 30 mai 2021 à Fougères

Marie Haudebert épouse Martinais le 23 juin 2021 à Cesson-Sévigné

Fernand Landrieux le 24 août 2021 à Fougères

Maria Cupif veuve Tual le 5 octobre 2021 à Val-Couesnon

Jeanine Metté épouse Dibon le 21 octobre 2021 à St-Jean

ST-MARC - 5

Jean Voisin le 16 juillet 2021 à Fougères

Raymond Tual le 27 juillet 2021 à Fougères

Jean Cantin le 9 août 2021 à Cesson-Sévigné

Maria Guillemot épouse Cantin le 10 août 2021 à Rennes

Marcel Carnet le 23 novembre 2021 à Rennes

VENDEL - 3

Eugène Landais le 1^{er} juin 2021 à Vendel

Odette Laine veuve Legeai le 21 juin 2021 à St-Aubin-du-Cormier

Pierre Bertin le 24 août 2021 à Vendel



UN SERVICE BABY-SITTING PROCHE DE CHEZ VOUS

À l'initiative de la mairie de Rives-du-Couesnon, du Point Accueil Emploi (PAE) et du RIPAME de Fougères Agglomération, un service de baby-sitting a été mis en place afin de recenser les potentiels baby-sitters sur le secteur de Rives-du-Couesnon.

Vous êtes parents et à la recherche d'un baby-sitter ? Vous pouvez obtenir la liste de ces baby-sitters auprès du :

- RIPAME : Nolwenn Rondin au **06 43 47 74 63** - e-mail : ripame@fougeres-agglo.bzh
- PAE : Pierrette Leduc au **02 99 98 59 43** - email : pae@fougeres-agglo.bzh

Nous pourrons vous accompagner dans vos démarches pour l'embauche de ces jeunes (contrat de travail, démarches pour déclarer l'embauche, aides...).

Vous êtes baby-sitter et vous souhaitez être inscrit sur ce listing ?

Vous pouvez prendre contact aux numéros mentionnés ci-dessus.

RELAIS INTERCOMMUNAL PARENTS ASSISTANTS MATERNELS ENFANTS (RIPAME)

Le RIPAME est un service de proximité géré par Fougères Agglomération.

Il s'adresse aux familles et assistants maternels résidents sur les communes de Rives-du-Couesnon, St-Ouen des Alleux, La Chapelle St-Aubert, St-Christophe de Valains.

LE RIPAME PROPOSE :

- un accompagnement pour les familles qui cherchent un mode de garde sur le territoire (micro-crèche, assistant maternel...);
- un accompagnement des parents dans leur rôle d'employeur d'un assistant maternel, d'une garde à domicile, baby sitter...;
- un accompagnement individualisé des assistants maternels dans leur métier, leur contrat...;
- des soirées petite enfance à destination du public, animées par un professionnel de la petite enfance ;
- des animations d'espaces jeux (hors vacances scolaires) de 9h45 à 11h30 à destination des enfants de moins de 3 ans accompagnés de leur assistant maternel ou d'un parent, sur les communes de :

- S-Georges : chaque mardi, dans la salle de motricité,
- St-Jean : chaque vendredi, dans la salle de motricité,
- St-Ouen : chaque jeudi, dans la salle annexe de la médiathèque.

Le RIPAME permet aux enfants fréquentant les espaces jeux de participer :

- aux séances de bébés lecteurs organisées en partenariat avec les bibliothèques de Rives-du-Couesnon ;
- à des spectacles : un spectacle musical a été proposé en octobre dernier. Deux artistes ont proposé des comptines à écouter à travers des sons et des dessins.

En décembre, une artiste a installé son tipi dans chaque salle. Elle a raconté des histoires de Noël aux enfants ;



- à partir de janvier 2022, les enfants pourront participer à 5 séances d'éveil musical par site avec la collaboration de l'école de musique de Fougères Agglomération.

NOUVEAUX HORAIRES DU RIPAME :

Permanences téléphoniques : le mardi de 15h à 18h.

Permanences sur rdv : le jeudi de 13h30 à 19h.

Le RIPAME est fermé le mercredi.

CONTACT :

En dehors de ces créneaux, il est possible de contacter le RIPAME (Nolwenn Rondin) au 06 43 47 74 63 ou par mail : ripame@fougeres-agglo.bzh

Accès : 5, rue des Écoles (bâtiment Micro-crèche, RIPAME et PAE) - Commune déléguée St-Jean - 35140 Rives-du-Couesnon

POINT ACCUEIL EMPLOI (PAE)

Le PAE est un service de proximité dédié à l'accompagnement du public et des entreprises, sur les questions liées à l'emploi et à la formation.

Le PAE propose un accueil personnalisé et un accompagnement individualisé :

- élaboration de votre projet professionnel ;

- aide à la rédaction de CV et de lettres de motivation ;

- recherche et proposition d'offres d'emploi et préparation aux entretiens d'embauche ;

- inscription à Pôle emploi et utilisation de votre espace personnel ;

- informations sur la formation, le compte personnel de formation (CPF) et la validation des acquis de l'expérience (VAE) ;

- orientation vers une structure adaptée à votre besoin le cas échéant.

Le PAE est à la disposition des entreprises pour toutes les démarches liées à l'emploi :

- diffusion des offres d'emploi et recherche de candidats ;

- renseignements sur les dispositifs d'aides à l'emploi ;

- conseils pour l'élaboration de profils de poste ;

- aide au recrutement et mise à disposition de bureaux pour des recrutements type "Job dating".

En complément de ces services, des permanences sont mises en place sur le secteur (sur rendez-vous) : Mission Locale le mardi matin et le CDAS - RSA le mardi après-midi.

Horaires du PAE : tous les mardis de 9h à 12h30 sans rendez-vous. L'après-midi, le service est ouvert uniquement sur rendez-vous.

CONTACT :

Pierrette Leduc
tél. 02 99 98 59 43

e-mail : pae@fougeres-agglo.bzh

Accès : 5, rue des Écoles (bâtiment Micro-crèche, RIPAME et PAE) - Commune déléguée St-Jean - 35140 Rives-du-Couesnon



ÉCOLES DU RPI

Regroupement pédagogique intercommunal (RPI) des écoles publiques de



La Chapelle St-Aubert,
St-Georges,
St-Jean,
St-Marc
Vendel

L'ouverture d'une quinzième classe a marqué la rentrée scolaire. C'est à Vendel qu'elle a ouvert ses portes.



LE RPI EN 2021/2022

St-Jean - Rives-du-Couesnon 4 classes 93 élèves	24 TPS/PS/MS	Soizick Le Roux
	25 PS/MS	Marie-Hélène Le Cuff
	22 GS	Valérie Pierre
	22 CP	Emilie Schweikert
Vendel - Rives-du-Couesnon 3 classes 72 élèves	26 TPS/PS	Anne-Lise Gilson
	23 MS/GS	Sandrine Pasquier
	23 GS/CP	Eva Marie
St-Georges -Rives-du-Couesnon 4 classes 84 élèves	18 CE1	Aurélié Bouvier
	23 CE2	Camille Chevallier
	22 CM1/CM2	Arnaud Delaunay
	21 CM1/CM2	Eric Gressier
La Chapelle-St-Aubert 2 classes 42 élèves	21 CE1	Hélène Gérard
	21 CE1	Marie Ihuello
St-Marc - Rives-du-Couesnon 2 classes 44 élèves	18 CM1	Lisa-Marie Célarié
	26 CM2	Monique Lebreton

Fougères Agglo est toujours présente dans les projets du RPI :

- Tous les élèves d'élémentaire suivent un cycle de natation, à l'Aquatis de Fougères.
- Dans le cadre du dispositif "Musique à l'école" en partenariat avec le Conservatoire de Fougères Agglo, les classes à partir de la GS bénéficient de

l'intervention d'un musicien intervenant. C'est une action maintenant habituelle mais l'accompagnement d'un professionnel sur ces projets artistiques reste essentiel.

- L'existence sur le territoire d'un Salon du livre Jeunesse permet aux élèves du RPI de rencontrer un auteur ou un illustrateur, plusieurs fois dans leur scolarité. Cette année, 9 classes y participeront.



Premier contact avec le littoral pour les élèves de St-Marc avec la visite d'un port et d'un voilier terre-neuvier.



Un peu d'histoire, avec les statues de Nomoioë et d'Anne de Bretagne puis une séance de sculpture en direct avec Marc Simon.

Le retour des classes de découvertes est attendu avec, cette année, six classes sur le départ avec des destinations et des thèmes différents : les GS/CP de St-Jean au centre équestre de Bruz, les CM de St-Georges sur les bords de Loire et les CM1 et CM2 de St-Marc en bord de mer.

Pour les plus jeunes, ce sera la Bretagne en fil rouge pour l'année. Une exploration qui a commencé au Parc mémorial de sculptures de St-Aubin-du-Cormier.





L'ENTREPRISE FAMILIALE LEBOSSÉ



L'entreprise Lebossé Henri est implantée au sein de Rives-du-Couesnon, sur la commune historique de Vendel, depuis 1954. C'est aujourd'hui Vincent qui vous accueille, il incarne la 3^e génération de cette entreprise familiale qui fêtera bientôt ses 70 ans.

À l'origine, Henri Lebossé, le grand-père, était maréchal-ferrant mais très vite, les premiers tracteurs et machines agricoles arrivèrent, et l'entreprise a énormément évolué dans ce domaine. Concessionnaire de tracteurs Lindner, Zetor et de matériels agricoles de grande marque (Sgariboldi, Gregoire Besson, Sulky, Knikmops etc), l'entreprise Lebossé propose la réparation de systèmes hydrauliques, de climatisation de véhicule, ainsi que la vente et la maintenance du matériel de motoculture professionnel et de travaux publics.

Vous trouverez sur place un magasin de pièces agricoles, huiles, filtration, quincaillerie, d'équipements d'élevage et de clôture ainsi qu'un stock de pièces détachées pour le matériel récent et ancien. Des ateliers modernes et une équipe de professionnels sont à votre service. L'entreprise vous offre également son savoir faire en installation de chauffage, de plomberie et électricité sur des chantiers principalement de rénovation ; bien sûr le dépannage est aussi assuré. Depuis peu, un technico-commercial a rejoint l'équipe. N'hésitez pas à le contacter, il se chargera de répondre au mieux à vos besoins.

Contact :
2 Le haut du Champ
Vendel - 35140 Rives-du-Couesnon
tél. 02 99 97 66 79
e-mail : lebosse.henri@wanadoo.fr

SYLVIE LEVREL, SOMATOTHÉRAPEUTE

Installée à St-Georges depuis 2006, Sylvie Levrel exerce en qualité de somatothérapeute depuis 2013.

Ofil de Soi...

Relation d'aide par le toucher
Massages thérapeutiques
Massages Bien-être et Relaxation
Soins énergétiques

**Pour renouer avec son corps...
Faire le lien entre son corps et sa
vie....Dénouer son histoire...
Se libérer de ses mémoires
émotionnelles, de ses traumas
oubliés....
Et retrouver son UNITÉ.**

Sylvie LEVREL
Somatothérapeute

Rennes - Bassin de
Fougères

www.ofildesoi.siteweb.fr

06.89.47.86.40.

L'accompagnement thérapeutique proposé se situe dans une approche globale du corps et de l'esprit ; il s'adresse à toute personne qui traverse un état de mal être, une difficulté dans sa vie et/ou présente des symptômes psychiques, des douleurs physiques, etc.

"TOUT CE QUI NE S'EXPRIME PAS S'IMPRIME"

Depuis notre naissance, tous les événements marquants de notre vie (grossesse, séparation, deuil, accident, maladie...), toutes les émotions contenues, peuvent au fil du temps créer des blocages et être à l'origine de symptômes psychiques et/ou de troubles somatiques (anxiété, dépression,

sommeil perturbé, migraines, maux de dos, etc.).

Dans une écoute active et attentive, la somatothérapeute utilise différents outils psychocorporels (massages thérapeutiques, respiration, relaxation, rêves éveillés..) qui, associés à l'analyse, vont progressivement libérer le corps de ses tensions négatives, débloquent des émotions et permettent à la personne d'évoluer vers un mieux être.

Public reçu : enfants, adolescents et adultes en suivi individuel.

Séances de 1h30 (enfants 45 min) sur rendez-vous à St-Georges ou à Rennes.

Contact :
Sylvie Levrel
tél. 06 89 47 86 40



LA GRANGE DU COUESNON

Implantée sur la commune historique de St-Jean, La Grange du Couesnon propose aux particuliers, aux collectivités, aux entreprises, aux associations... la vente de vins et de mousseux "Didier Blanleoil et associés" du vignoble Nantais.

Afin de découvrir l'ensemble des produits d'Annie-France et Fred, il est proposé le carton découverte de 6 bouteilles (2 vins blancs, 2 vins rosés, un vin rouge et un mousseux).

Il est également possible de constituer vous-même votre carton avec 6 bouteilles de vins ou mousseux au choix.

En parallèle, l'ouverture d'un bar guinguette est prévue pour le printemps 2022.

Les travaux débuteront en début d'année afin de pouvoir vous accueillir

le temps d'un café, d'un après-midi jeux, d'un concours de belote, d'un after-work, d'une soirée concert, d'une réunion de famille, ou d'un pique-nique à la Grange du Couesnon.

En attendant l'ouverture du bar guinguette, vous pouvez suivre l'évolution du projet "La Grange du Couesnon" sur la page Facebook et Instagram.

Vous pouvez passer vos commandes par téléphone, SMS, Messenger, WhatsApp, Instagram ou par mail. Les commandes seront à retirer sur place.

En attendant de vous rencontrer, Annie-France et Fred vous souhaitent un Noël plein de joies et une année 2022 remplie de bonheur.



La Grange du Couesnon
16 La Sibaudais - St-Jean - 35140 Rives-du-Couesnon
Tél. 06 37 20 53 83
e-mail : la.grange.du.couesnon@gmail.com



ÉVÈNEMENTS DE RIVES-DU-COUESNON



À VOS AGENDAS !

(liste non exhaustive des animations prévues au cours de l'année 2022 ; manifestations réalisées en fonction de l'évolution de la Covid-19 et des décisions des autorités nationales et départementales)

Mardi 4 janvier : réunion du Club à l'issue de la galette des rois (Club 2^e Jeunesse St-Jean)

Vendredi 14 janvier : clôture de l'opération "une pile = 1 don" (AMF Téléthon)

Samedi 22 janvier, de 10h30 à 12h30 : matinée jeux de société (bibliothèque de Vendel)

Samedi 29 janvier à 14h30 dans la salle des associations de la Chapelle St-Aubert : assemblée générale de l'association Racines

Courant février : vente de brioches (Sur les pas de Rachel)

Vendredi 4 et samedi 5 février : tournois futsal organisés par Rives Sportives du Couesnon

Vendredi 11 février : assemblée générale (comité des fêtes de St-Jean)

Lundi 21 février : assemblée générale de l'association Histoire et patrimoine de St-Marc

Samedi 26 février à 19h30 : repas sections sportives organisé par Rives Sportives du Couesnon

Février-Mars : exposition "Bretagne 2870" (médiathèque de St-Marc)

Samedi 5 mars : repas fruits de mer (comité des fêtes de St-Jean)

Mars-Mai : exposition "Mon coffret à poèmes" (bibliothèque de St-Jean)

Dimanche 10 avril : premier tour des élections du Président de la République

Samedi 23 avril : initiation au greffage de fruitiers (mairie Rives-du-Couesnon)

Dimanche 24 avril : deuxième tour des élections du Président de la République

Avril-Mai : exposition d'œuvres d'art contemporain de la Galerie Albert Bourgeois (bibliothèque de St-Georges)

Samedi 14 mai : repas créole à la salle des fêtes de Sens (Sur les pas de Rachel)

Dimanche 15 mai : rando vélo 2^e édition (comité des fêtes de St-Jean)

Dimanche 15 mai : bal à la salle des fêtes de Sens (Sur les pas de Rachel)

Mercredi 25 mai : belote de Printemps (Club 2^e Jeunesse St-Jean)

Mai-Juin : reprogrammation de la sortie "Côte d'Émeraude et Erquy" (Club 2^e Jeunesse St-Jean)

Dimanche 12 juin : premier tour des élections législatives

Dimanche 19 juin : deuxième tour des élections législatives

Vendredi 24 juin : feu de la Saint-Jean (comité des fêtes de St-Jean)

Dimanche 4 septembre : repas du Club (Club 2^e Jeunesse St-Jean)

Dimanche 13 novembre : loto à la salle des fêtes de Sens (Sur les pas de Rachel)



BIBLIOTHÈQUES-MÉDIATHÈQUE DE RIVES-DU-COUESNON



Atelier-lectures "Tous au jardin", Vendel



ANIMATIONS DU 2^E SEMESTRE : RETOUR EN IMAGES

Des animations pour tous sont programmées chaque mois dans vos médiathèques.

Fablab itinérant, St-Georges

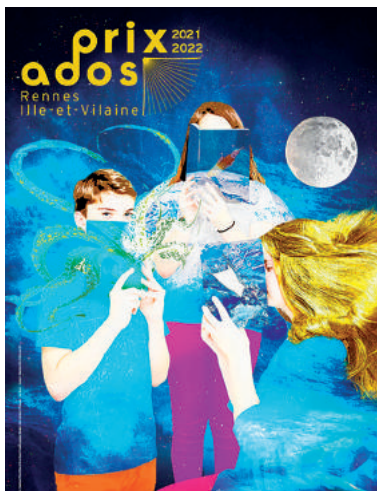


NOUVEAUTÉS

Toutes vos médiathèques ont fait l'acquisition de nouveaux livres. Nous vous invitons à venir les découvrir ! Des échanges de documents sont aussi régulièrement mis en place entre les quatre médiathèques.



Animation en langue anglaise sur le thème d'Halloween, St-Jean



ANIMATIONS PETITE ENFANCE "BÉBÉS LECTEURS"

Des séances de lectures et comptines pour les tout-petits de 0 à 3 ans, accompagnés de leur assistant maternel ou de leurs parents, sont programmées tous les 2 mois à la bibliothèque de St-Jean (le vendredi matin) et à la bibliothèque de St-Georges (le mardi matin), en partenariat avec le RIPAME.

Prochaines dates : 22 janvier (St-Georges), 25 janvier (St-Jean), 26 avril (St-Georges), 29 avril (St-Jean), 21 juin (St-Georges) et 24 juin (St-Jean).
Sur inscription auprès de votre médiathèque ou du RIPAME.

JUSQU'AU 15 MARS : PRIX BD "BULLES À TOUT PRIX" (À PARTIR DE 15 ANS)

Le prix "Bulle à tout prix" est ouvert à toute personne de 15 ans et plus, inscrite dans une des médiathèques de Fougères Agglomération.

9 BD sont en compétition. Après la lecture des BD, vous pourrez voter jusqu'au 15 mars 2022 sur un marque-page prévu à cet effet pour le meilleur dessin, le meilleur scénario et la meilleure bande-dessinée.

Des BD et goodies seront offerts par tirage au sort.



JUSQU'AU 13 MAI : PRIX ADOS (POUR LES 13-15 ANS)

La médiathèque de St-Marc participe au Prix Ados 2021-2022. Vous empruntez et lisez un ou plusieurs titres parmi la sélection de 10 romans proposés pour pouvoir voter pour votre livre préféré.

LES RENDEZ-VOUS DU 1^{ER} SEMESTRE 2022

Matinée jeux de société le samedi 22 janvier de 10h30 à 12h30 à la bibliothèque de Vendel (pour tous à partir de 5 ans)

La "boîte à vinyles" jusqu'à fin mars à la médiathèque de St-Marc

Exposition "Bretagne 2870" en février-mars à la médiathèque de St-Marc

Valise "Sur un tapis volant" de janvier à mars à la bibliothèque de Vendel

Exposition "Mon coffret à poèmes" de mars à mai à la bibliothèque de St-Jean


Exposition d'œuvres d'art contemporain de la Galerie Albert Bourgeois en avril-mai à la bibliothèque de St-Georges

Malle "4 saisons au potager" d'avril à juin à la médiathèque de St-Marc

LE SERVICE DES MÉDIATHÈQUES : GRATUIT ET ACCESSIBLE À TOUS !

- Inscription et prêt des documents gratuits


- À la médiathèque de St-Marc : fonds CD et DVD, jeux de société et jeux vidéo accessibles sur place
- Valisettes de DVD thématiques
- Prêt de livres, livres audios, CD et DVD illimité pour une durée de 1 mois
- Prolongation des prêts et réservation de documents sur demande
- Programme mensuel d'animations
- Accès gratuit aux ressources numériques proposées par la médiathèque départementale : des magazines, des journaux, des vidéos, des formations en informatique chez vous en un clic 24h/24 ! Pour créer votre compte, connectez-vous au site <https://mediatheque.ille-et-vilaine.fr>

 **Retrouvez-nous sur notre page Facebook** à "Médiathèques de Rives du Couesnon Réseau de Fougères Agglomération", afin de suivre nos actualités et animations.

Vous disposez d'un peu de temps libre, vous aimez la lecture et souhaitez participer à la vie culturelle locale : n'hésitez pas à nous contacter pour rejoindre l'équipe des bénévoles, même pour une aide ponctuelle !

CONTACT :

Laure Duclaud-Fourmond

 **02 99 69 55 40**

 bibliorives@fougères-agglo.bzh

LES HORAIRES D'OUVERTURE

	St-Georges	St-Jean	St-Marc	Vendel
Mardi			17h-18h30	16h30-17h30
Mercredi	11h-12h30 16h-18h	10h45-12h15 16h30-18h	10h-12h30 16h-18h	
Jeudi			16h-18h	
Vendredi		16h30-18h		
Samedi	10h-12h30	10h30-12h30	10h30-12h30	11h-12h
Téléphone	02 30 96 63 77	02 99 39 61 88	02 99 69 55 40	



SUR LES PAS DE RACHEL

L'association "Sur les pas de Rachel" soutient Rachel Gigory, née le 11 août 2016, atteinte de paralysie cérébrale. Son but est d'aider Rachel à acquérir la plus grande autonomie possible dans sa motricité.

NOTRE BUDGET 2021

- Rééducations pluridisciplinaires en France et à l'étranger - Budget de 15 000 €.
- Matériel adapté : sièges WC adaptés ; chaise adaptée ; vélo couché adapté ; déambulateur ; appareils de renforcement musculaire : plateforme oscillante et mini presse pour jambes ; tablette tactile avec logiciel de Communication Alternative Améliorée ; vêtements/chaussures adaptés aux matériels (fauteuil, attelles) ; matériels d'aide à l'alimentation, la motricité fine et l'apprentissage (langage, écriture...) - Budget de 7 000 €.

Depuis son opération en Allemagne pour supprimer les raideurs de ses jambes (août 2020), Rachel progresse.

Elle gère mieux son tricycle. Elle apprend à monter et descendre des marches ainsi qu'à marcher avec aide technique et/ou humaine. Les effets secondaires positifs en motricité fine et communication se développent. Pour preuve... Rachel sait très bien se faire comprendre quand elle ne veut pas faire quelque-chose, et arrive à se détacher de son siège auto malgré l'installation d'un harnais anti-évasion complémentaire. Une vraie chipie.

NOS DÉFIS POUR CETTE FIN D'ANNÉE ?

- Convaincre tous les supermarchés de France d'investir dans l'achat d'au moins un chariot adapté au handicap moteur (temporaire et/ou longue durée) de l'enfant afin de développer "les

courses inclusives". Carrefour Market St-Aubin-du-Cormier et Carrefour Alma Rennes ont répondu positivement à cet appel. La direction Carrefour France a prévu de diffuser l'information auprès de tous ses magasins dans les prochains mois, grâce à un reportage tourné à St-Aubin-du-Cormier en octobre avec Rachel.

- Aider Rachel à monter au sommet du plus haut volcan du Massif Central pour démontrer que malgré un handicap on peut accomplir de grandes choses si on utilise les bonnes ressources. Cette ascension a pu se faire le 31 octobre, avec un groupe de 14 accompagnateurs de 4 à 57 ans, malgré une météo très capricieuse et des rafales de vents jusqu'à 135km/h. Une aventure extraordinaire.

Si vous souhaitez nous aider dans nos projets, vous pouvez envoyer un chèque à :

"Sur les pas de Rachel" - 9, La Machepas - St-Marc-sur-Couesnon - 35140 Rives-du-Couesnon.

Nous organiserons, en fonction des possibilités légales et sanitaires, les actions suivantes dans les prochains mois :

- un repas créole à la salle des fêtes de Sens-de-Bretagne le 14 mai 2022 ;
- un bal à la salle des fêtes de Sens de Bretagne le 15 mai 2022 ;
- un loto à la salle des fêtes de Sens de Bretagne le 13 novembre 2022.

Une nouvelle vente de brioches est aussi prévue pour février 2022... Pensez à nous suivre sur Facebook.

"SUR LES PAS DE RACHEL", C'EST AUSSI :

- un partenariat avec "Douce saveurs créoles", traiteur réunionnais. Pour chaque part achetée (en food-truck ou en traiteur à domicile/en salle), 0,10 € sont reversés à notre association. <https://fr-fr.facebook.com/www.doucessaveurscreoles.fr/>
- un partenariat avec "CFP", courtier en prêts immobiliers. Pour tout client qui les contacte en donnant notre nom, 100 € à 150 € sont reversés à notre association à la validation du projet. <https://www.cfp-courtage.fr/>


Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont participé au financement des derniers projets

en matériel et rééducation. Grâce à vous tous, les progrès de Rachel vers l'autonomie sont visibles de jour en jour. Nous avons pu réaliser tous nos projets de ces derniers mois grâce à :

- des dons de particuliers ;
- un don d'une entreprise brésilienne (qui souhaite rester anonyme) ;
- des dons de l'entreprise "Douce saveurs créoles" en lien avec notre partenariat ;
- un don des associations "Solidarité bouchons 35", "Breizh by cœur" (balade moto du 19 septembre), "Les Foulées Ercéennes" (course à pieds solidaire du 13 juillet) ;
- un don de "Le dressing du Celtico" ;
- un don suite au tournoi de palets de St-Aubin-du-Cormier ;
- un don du groupe de musique "Mr Hyde" suite à une collecte lors d'un concert ;
- la restauration-buvette lors des événements sur la mobilité et la sécurité routière de St-Aubin-du-Cormier ;
- la vente de chocolats Monbana ; de brioches ; de sacs (pharmacie Didier St-Aubin-du-Cormier / Bon comme du bon pain Rives-du-Couesnon/St-Marc), t-shirts, crayons, carnets et mugs avec le logo de l'association ;
- le marché de Noël de St-Aubin-du-Cormier ;
- la vente du livre "Rachel au Pays des Volcans".

 #surlespasderachel

 <https://www.facebook.com/surlespasderachel35/>

 surlespasderachel@gmail.com





À PAS DE CHENILLE

L'association "À pas de chenille" a été créée le 15 juin 2021 par Lise Gigory, à St-Marc.

"À pas de chenille" est un futur centre de rééducation paramédicale pluridisciplinaire coordonnée à destination des enfants.

Tout enfant ayant des besoins de rééducation dans 2 spécialités minimum pourra être accueilli pour des séances régulières et/ou occasionnelles.

Les spécialités pratiquées seront la kinésithérapie, l'orthophonie, l'ergothérapie, la psychomotricité, l'équithérapie, la balnéothérapie, l'art thérapie, la musicothérapie, la médiation animale et le sport adapté.

Les rééducations seront possibles en séances régulières à un rythme décidé entre les familles et les soignant(e)s, et aussi en stages intensifs d'une à trois semaines à destination des enfants de toute la France.

Les nouvelles technologies de rééducation, les formations en santé novatrices et le suivi des recherches scientifiques sur la rééducation permettront au centre de recruter des praticien(ne)s passionné(e)s par leur métier et ayant l'envie de participer à un parcours de soins au plus près de l'enfant et sa famille.

Des permanences de professionnel(le)s du soin et du handicap seront mises en place pour permettre aux familles un gain de temps et/ou un accès à l'information élargi (orthoptiste, pro en médecines douces, assistant(e) social(e), avocat(e), CLIC, Handi accès, commerciaux et revendeurs en matériel adapté, orthoprothésistes...).

À ce jour, l'association est au stade du projet. Lise Gigory, présidente de l'association, porte le projet et le développe grâce à de nombreuses

rencontres et partenariats, avec le monde de la santé, du médico-social et les services publics.

Le conseil d'administration est composé de six autres membres aidant à la construction de cette structure de santé innovante, étrangère au système de santé actuel.


Le Département d'Ille-et-Vilaine soutient le projet à travers le dispositif "Emergence" (enveloppe financière pour le portage et développement de projet de l'Économie sociale et solidaire).


L'association "Tag35" de Rennes, accompagne le projet grâce à son incubateur de structures de l'Économie sociale et solidaire.

Le pôle ESS de Fougères, acteur important de l'Économie sociale et solidaire sur le territoire, accompagne également le projet grâce à la mise à disposition de compétences, réseaux et locaux.

L'élément central qui permettra d'accélérer le lancement de l'activité est la recherche de bâtiment (500 m² de bâtiment adapté aux handicaps, sur 1 500 à 2 000 m² de terrain, entre Rennes et Fougères) et de financements (privés et publics).

Si vous souhaitez suivre ce projet, aider à le concrétiser, contactez-nous par email ou sur nos réseaux sociaux.

 #apasdechenille

 <https://www.facebook.com/apasdechenille>

 apasdechenille@gmail.com





L'AMICALE LAÏQUE DU RPI DU COUESNON (ÉCOLES DE RIVES-DU-COUESNON ET DE LA CHAPELLE ST-AUBERT)

L'Amicale laïque du RPI du Couesnon poursuit son action auprès et pour les enfants et les familles.

En fin d'année scolaire 2020/2021, l'Amicale a eu le plaisir de pouvoir (enfin) proposer à nouveau des événements conviviaux.

Tout d'abord en mai, avec un rallye pédestre qui proposait aux habitants de Rives-du-Couesnon et de la Chapelle St-Aubert de se retrouver et de (re) découvrir la commune historique de St-Jean de manière ludique au travers de jeux, épreuves, orientation, etc.

La fin d'année scolaire fut également marquée par la kermesse qui a pu avoir lieu grâce au soutien de tous (mairie de Rives-du-Couesnon, personnel scolaire et périscolaire ainsi que tous les parents qui sont venus prêter main forte). Un spectacle a été offert aux enfants et de nombreux stands et activités ont animé l'après-midi pour le bonheur de tous. Quel plaisir de se retrouver !

Pour cette nouvelle année scolaire (2021/2022), l'Amicale a encore de nombreux projets : des ventes seront organisées (chocolats de Noël, charbon, etc.) et nous continuons à imaginer des moments de rencontre et de convivialité (fête de Noël, loto, et d'autres événements en cours de réflexion !).

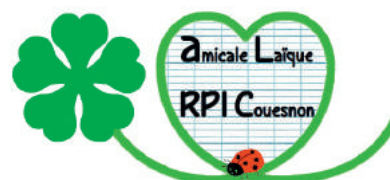
Tous les bénéfices de l'association sont reversés aux écoles afin de participer aux financements des voyages et sorties scolaires. Mais l'Amicale ne serait rien sans la participation active des bénévoles. Aussi remercions-nous présentement et par avance tous les parents ainsi que leurs familles/ amis/connaissances/collègues, qui participent d'une manière ou d'une autre aux actions.

Enfin, si vous souhaitez intégrer une équipe enjouée et dynamique, participer à créer du lien et de la convivialité au sein du RPI, venez nous rejoindre ! Selon vos envies et vos disponibilités, même mineure votre aide nous est précieuse !

Contact :

 amicalelaiquecouesnon@gmail.com

 Suivez-nous sur Facebook





ANCIENS COMBATTANTS VENDEL

Après plus d'un an et demi sans pouvoir nous réunir, la population de Vendel s'est retrouvée enfin devant le Monument aux Morts pour rendre hommage aux morts pour la France.

Francis Gorse, président de la section locale de l'UNC, a remis la Croix du Combattant à Marcel Cornée et Marcel Dandin.

Jean Galle, ancien AFN, a quant à lui remis la médaille commémorative de la guerre d'Algérie à Joseph Cornée et Marcel Cornée.

Un vin d'honneur offert par la mairie de Rives-du-Couesnon ainsi qu'un repas ont été servis à la salle des fêtes de Vendel à l'issue de la cérémonie. Un très bon moment de convivialité qui a fait du bien à tout le monde.



CLUB 2^E JEUNESSE ST-JEAN



Petit à petit, notre association, comme tant d'autres d'ailleurs, reprend pied dans les activités mises en sommeil forcé depuis tout ce temps.

Sortir de cette léthargie qui s'est immiscée dans nos vies n'est pas chose aisée. Surtout que la "bête est encore là", tapie dans l'ombre prête à... Stop ! Assez de cette litanie entendue pendant ces longs derniers mois.

Nous devons vivre avec elle ! Alors, vivons et retrouvons nous, tout en conservant encore le réflexe d'appliquer les gestes barrières et le rappel de la vaccination.

C'est ainsi que le club, dès le feu vert des autorités, a organisé la reprise de quelques-unes de ses activités. Son traditionnel repas du 5 septembre qui a permis à 62 personnes de se retrouver ensemble autour de bons plats. De l'activité détente au bowling de Fougères, ouverte aussi aux autres clubs de Générations Mouvement de Rives-du-Couesnon. Cette année, c'est Colette qui a particulièrement brillé, je ne donnerai pas son score pour éviter à certains de regretter le leur, moi le premier.

Nous attendons tous le moment où l'on pourra retrouver, au cours de nos différents concours de belote et autres, l'ensemble des personnes des communes voisines que nous nous ferons une joie de recevoir (retrouvez la programmation des activités du Club de la 2^e Jeunesse dans À vos agendas page 44).

En souhaitant, après ces presque deux années passées à subir les vagues successives de cette pandémie, que cette année redevienne comme la mer après la tempête, calme.

Gageons que cette année 2022 soit pour tous le renouveau d'une vie familiale et associative trop longtemps mise entre parenthèses.

Le Club de la 2^e Jeunesse souhaite, à toutes et à tous, de joyeuses fêtes de fin d'année et, au seuil de la nouvelle année, vous présente ses meilleurs vœux pour une très bonne et heureuse année 2022.

ALAIN NOIRTIN, président du Club de la 2^e Jeunesse de St-Jean

COMITÉ DES FÊTES ST-JEAN



C'est sous un ciel plutôt clément que s'est déroulée la première "Rando vélo" du comité des fêtes de St-Jean. Initialement prévue en mai 2020, et crise Covid oblige, cette activité a été reportée sur le mois de septembre 2021.

Fruit d'une réflexion des membres du comité des fêtes, avec le but de créer une activité sur l'ensemble de notre commune nouvelle "Rives-du-Couesnon", cette randonnée vélo avait pour objectif de rassembler nos 4 communes historiques sur un projet commun. D'une distance de 25 kms, nos randonneurs cyclistes ont pu découvrir ou redécouvrir les beautés de notre territoire tout en bénéficiant de vélo à assistance électrique loué à un prix modique. Ainsi les participants, de tous âges, ont pu pleinement profiter de cette balade avec en plus un moment de convivialité autour d'une galette saucisse et d'un verre de l'amitié à leur arrivée.

Alors, rendez-vous au mois de mai prochain pour la deuxième édition avec en plus de nouvelles surprises !!!

Le comité des fêtes a la charge de proposer des animations à notre commune.

Actuellement, cette équipe est composée de 11 personnes pour le bureau auquel il faut ajouter une soixantaine de volontaires, et nous sommes prêts à accueillir plus de monde, soit comme membre du bureau ou simplement

comme bénévole.
Alors, venez nous rejoindre !!!

(retrouvez la programmation des activités du Comité des fêtes de St-Jean dans À vos agendas page 44)

Les membres du comité des fêtes vous souhaitent à toutes et tous d'excellentes fêtes de fin d'année.

MICHEL TURPIN, président du comité des fêtes de St-Jean

Rives du Couesnon A vélo!
Organisé par Comité des Fêtes St-Jean

9h00 Départ
12h30 Arrivée
Galette Saucisse offerte pour tous les participants

DIMANCHE 12 SEPT 2021

Salle des Fêtes St-Jean
Presbytère St-Georges de Chesné
Eglise de Vendral
Eglise de St-Marc sur Couesnon

ST-JEAN SUR COUESNON
ST-GEORGES DE CHESNÉ
TAPONEN
ST-MARC SUR COUESNON

Informations : 06 80 12 61 08
06 12 65 57 09

Inscription : 5 € sans location
10 € avec location de vélo élect.*

Accueil à partir de 8h00
Départ à compter 9h00/Arrivée 12h
25 km / 3 arrêts Ravitaillement
1 raccourci possible (13 kms)

Ticket en vente dans les commerces des Rives du Couesnon :
Bar épicerie de St Jean s/c.
Boulangerie de St Jean s/c.

Prévoir un pièce d'identité à l'inscription au départ de la rando

BREIZH CYCLES

ANCIENS COMBATTANTS ST-MARC

La France célèbre, en ce 11 novembre 2021, le 103^e anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918 qui mettait fin à 4 années d'horribles souffrances vécues par les combattants des pays belligérants.

Les Monuments aux Morts de nos villages rappellent et gardent le souvenir de ces hommes tombés sur les champs de bataille (1 400 000 morts) : bilan très lourd reflétant l'ampleur des sacrifices consentis pour la Patrie et la Liberté.

Une accalmie dans la pandémie nous a permis de retrouver une cérémonie au Monument aux Morts presque normale avec la présence des représentants des Anciens Combattants et de la population. Après la cérémonie, nous nous sommes retrouvés au Relais du Couesnon pour le vin d'honneur offert par la municipalité de Rives-du-Couesnon.

Une cérémonie d'hommage aux Soldats morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et pendant les combats en Tunisie et au Maroc a également eu lieu le dimanche 5 décembre 2021, à 11h15, à la Stèle, place de la Mairie à St-Aubin-du-Cormier.





RACINES

Les conditions sanitaires (obligation de présenter et de contrôler le pass sanitaire) ne nous ont pas permis de mettre en place notre collecte de vêtements en novembre dernier. N'hésitez pas à donner vos vêtements aux Restos du Cœur, à Emmaus. Vous avez également la possibilité de déposer vos dons dans un conteneur du Relais.

Nous avons effectué 5 distributions cet automne. 4 familles de notre commune ont ainsi bénéficié d'un ou plusieurs colis. En décembre, ces familles ont reçu un colis spécial pour fêter Noël.

L'association réfléchit à une nouvelle organisation pour la confection des colis. En effet, le Secours Populaire de Rennes refuse de nous donner les denrées alimentaires fournies par l'Union Européenne à compter de janvier 2022.

Depuis près de 30 ans, Racines recevait une partie des denrées contenues dans nos colis du Secours Populaire ; en contrepartie, l'association effectuait, entre autres, 2 collectes de vêtements par an au profit du Secours Populaire.

La condition inouïe du Secours Populaire pour pouvoir toujours bénéficier de ces denrées : abandonner le nom et les statuts de RACINES et prendre celui de Secours Populaire. Proposition inadmissible pour tous les membres de notre association.

L'association et nos partenaires (en particulier les mairies) mettront en œuvre tous leurs moyens pour trouver une solution à ce problème. Bien entendu, nous continuerons à soutenir nos concitoyens en difficulté.



HISTOIRE ET PATRIMOINE ST-MARC

Cette année 2021, comme 2020, a été marquée par des temps de confinement et des mesures sanitaires strictes pour limiter le développement de la pandémie de la Covid-19. De ce fait, les activités du 1^{er} semestre ont été annulées, notamment l'assemblée générale de février.

Pendant l'été, quelques rencontres ont eu lieu, réunissant adhérents et sympathisants :

- Samedi 3 juillet, une sortie à Rennes, avec le Club d'Histoire de St-Hilaire : visite guidée le matin "Sur les pas d'Odorico" et découverte des magnifiques mosaïques ; l'après-midi, visite insolite de la ville.
- Samedi 28 août, participation au forum des associations de Rives-du-Couesnon à St-Georges.
- Samedi 18 septembre : journée au Jardin de Rocamble

à Corps-Nuds. Le matin, Luc Bienvenu, propriétaire du site, a captivé les participants lors d'une conférence sur le jardinage bio tel qu'il le conçoit. Il a prodigué de nombreux conseils : modes de culture, la terre, les engrais. L'après-midi chacun a pu flâner dans ce magnifique jardin où cohabitent des belles planches de légumes variés, des plantes et fleurs colorées, des décorations originales et surprenantes à partir de matériaux de récupération. Une belle journée où détente, plaisir des yeux, senteurs variées, poésie ont enchanté les participants.



● Samedi 6 novembre : journée "champignons" : le matin, 12 cueilleurs se sont retrouvés en forêt de Gahard, bravant le froid et la gelée matinale. À la fin de la matinée, les paniers étaient bien remplis : girolles, cèpes, trompettes de la mort... un régal pour les yeux, avant la dégustation... L'après-midi, les cuisinières ont transformé cette belle cueillette que tout le monde a pu savourer dans une délicieuse omelette ! Une soirée sympathique que tous ont appréciée.

DES PROJETS POUR 2022 :

L'exposition autour de Ange Richer.

La restauration du four de la "maison Bouvier", en chantier participatif.

La mise en valeur du patrimoine local (église, presbytère, four...) : un travail sur des panneaux explicatifs pourrait être envisagé. Cette opération rentrerait dans le cadre du contrat d'objectifs de la commune déléguée de St-Marc.



ASSOCIATION ST-MARTIN, CULTURE ET PATRIMOINE, ÉGLISE DE VENDEL

Enfin nous avons pu reprendre les activités de l'association.

Le 4 septembre 2021, une marche était proposée le long du Couesnon, rive droite, avec un arrêt à la Villaume Martin et au Pont Notre Dame, deux villages de la Chapelle St-Aubert qui se caractérisent par une architecture particulière et la présence d'une chapelle. De retour à Vendel, nous avons pu visiter l'église dans laquelle Henri Herisset nous en a fait une présentation détaillée.

Le 16 octobre 2021, nous avons accueilli le public à la salle du Moulin de Vendel pour l'exposition photos. Une centaine de personnes se sont retrouvées le matin ou l'après-midi pour découvrir les multiples photos anciennes. Apportées pour la plupart par les habitants de Vendel, elles ont été scannées puis imprimées et classées par thèmes : l'école, les fêtes religieuses, les classes, les entreprises, les mariages...

Un film sur l'agriculture dans les années 1950 était présenté par Alfred Bertin,

originaire de la Chapelle St-Aubert. David Guimard, bénévole au cercle généalogique du Pays de Fougères, nous a aidés à mettre des noms sur les photos de mariages. Il a pu aussi répondre aux questions des visiteurs.

Nous avons pu remarquer l'intérêt et l'enthousiasme des visiteurs pour l'exposition qui mettait en lumière des images du passé comme celles des mariages, des écoliers... et les photos plus récentes regroupant les personnes d'une même classe d'âge.

Merci à toutes les personnes qui nous ont apporté des photos, nous ont aidés à mettre des noms sur les visages. Merci pour votre participation à cette exposition ; tous nos remerciements également à ceux et celles qui nous ont aidés à préparer et à ranger la salle.

Le samedi 18 décembre, la Maîtrise Saint-Léonard de Fougères a présenté un concert de musiciens et choristes dans l'église de Vendel.



RIVES SPORTIVES DU COUESNON (RSC)

Le 12 juillet dernier, les responsables sportifs de l'Avenir Club du Couesnon (ACC) et de l'Indépendante de St-Georges-de-Chesné (ISGC) se sont réunis pour donner naissance à une nouvelle association sportive et valider ainsi le projet d'union amorcé quelques mois auparavant. C'est donc sous le nom de Rives Sportives du Couesnon (RSC) que toutes les sections sportives historiques du territoire se retrouvent, avec pour valeurs le respect, le plaisir, l'amitié, le partage et la convivialité.

Un nom choisi grâce au concours des enfants du RPI que nous remercions chaleureusement pour leurs nombreuses contributions. Cette association, c'est la nôtre, c'est la vôtre, mais c'est aussi la leur ; c'est pour eux que tant de bénévoles s'engagent pour les voir s'épanouir dans une activité sportive qu'ils aiment. Bien qu'elle succède à deux associations historiques, Rives Sportives du Couesnon ne change ainsi pas de cap et continuera à fonctionner comme ses associations parentes l'ont toujours fait, riche de leurs expériences et de l'investissement de leurs dirigeants qui se sont succédés.

C'est en tout cas sur une bonne dynamique que démarre la première saison de Rives Sportives du Couesnon. Football, badminton, multisports, volley, tennis de table, tennis, gym baby, gym-renfo et même danse country, chaque section sportive a été renforcée ou renouvelée et c'est donc plein de motivation que nous repartons sur les terrains, en espérant vous voir toujours plus nombreux à nos côtés.

FABIEN PIONNEAU, président de Rives Sportives du Couesnon

RSC BADMINTON

La section RSC badminton se porte bien, 57 licenciés se partagent les terrains cette saison. Le créneau jeunes à la salle de St-Jean le mardi soir est complet, avec des animations par groupe de niveaux pour des enfants de 6 à 15 ans.

Côté adultes, l'affluence ne baisse pas que ce soit à St-Jean le mardi soir et dorénavant à St-Georges le jeudi soir.

Pour cette saison, deux équipes sont engagées en championnat, une en Trophée de Pays et une en départementale. N'hésitez pas à nous rejoindre.



Contacts : Alexandre Delaunay
tél. 06 35 23 68 30 ;
Franck Bourdin tél. 06 67 27 48 73
foot.rsc@gmail.com

RSC GYM BABY

Le RSC gym baby s'adresse aux jeunes enfants âgés de 3 à 6 ans ; il s'agit de l'un des premiers sports que peuvent pratiquer les plus jeunes.

Cette pratique ludique vise à solliciter les enfants dans le cadre de parcours de motricité pour leur apprendre à développer leurs capacités à ramper, sauter, s'équilibrer, se suspendre, rouler et lancer...

Ces séances le mercredi de 16h30 à 17h30 sont animées par Samuel, animateur diplômé d'État.

RSC GYM RENFO MUSCULAIRE

Le RSC gym renfo musculaire accueille cette année une quarantaine d'adhérents répartis sur 2 sites (St-Georges et St-Jean). Les cours du mardi soir (20h30 à 21h30) à St-Jean sont animés par Jean-Philippe, éducateur de l'Ospac ; tandis que les cours du mercredi soir (de 19h30 à 20h30) à St-Georges sont animés par Juliette, animatrice diplômée d'État gym.

Au menu de ces séances, cardio et renfo musculaire en musique !

RSC MULTISPORT

Gros succès du multisport cette saison avec près de 50 enfants de 4 à 8 ans, répartis sur 4 créneaux. Avec des ateliers adaptés à leur âge, les enfants découvrent les différents sports de l'association ainsi que d'autres sports plus originaux.

Horaires : le mardi soir à St-Jean de 19h30 à 20h30 pour les jeunes, puis de 20h30 à 22h30 pour les adultes ; le jeudi soir à St-Georges de 20h30 à 22h30 pour les adultes.

Inscriptions : adultes 100 €, jeunes 88 €, mini Bad 66 € (5 à 9 ans).

Contacts : Andève Lesueur
tél. 06 22 95 93 81 pour les adultes ;
Jérôme Manceau -
tél. 06 07 38 54 16 pour les jeunes.
E-mail : accbad35@gmail.com

RSC DANSE COUNTRY

Les danseurs se retrouvent tous les jeudis soirs à partir de 19h30 dans la salle des associations de la Chapelle St-Aubert.

Contacts : 02 99 39 17 67
ou 02 99 97 60 47

RSC FOOTBALL

Grâce à l'implication de plusieurs bénévoles, jeunes joueurs, seniors et vétérans ont pu retrouver le chemin des

terrains dès la rentrée de septembre. Une nouvelle équipe dirigeante vient d'être formée, assurant la pérennité d'une section toujours très dynamique.

Côté seniors, l'équipe fanion qui évolue en première division (D1 District 35) réalise un début de saison encourageant. L'équipe seniors 2 est en division 2 et l'équipe 3 en division 4. L'effectif seniors est globalement stable mais observe un rajeunissement notable de ses joueurs.

Chez les jeunes, le club possède des équipes dans toutes les catégories jusqu'en U13 chez les garçons et U15 chez les filles.

L'encadrement de ces jeunes est assuré par des parents de jeunes, des joueurs seniors et 2 éducateurs sportifs de l'Ospac.

Le club remercie toutes les personnes qui oeuvrent au quotidien à son bon fonctionnement mais également tous les supporters qui viennent encourager jeunes et seniors le samedi ou le dimanche sur l'un des 3 terrains de foot mis à disposition par Rives-du-Couesnon.



Horaires :

mercredi St-Georges 16h45
(enfants nés en 2013-2015) ;
vendredi St-Jean 16h45 et 17h30
(enfants nés en 2016) ;
samedi St-Georges 10h (enfants nés
en 2017).

Inscriptions : 50 €

RSC TENNIS

La section RSC tennis se consolide cette année avec désormais 32 pratiquants, dont 15 enfants. Nous avons pu ouvrir un créneau pour les enfants débutants et créer un groupe mixant ados et adultes, afin de proposer des cours adaptés à tous les niveaux de jeu.

Les compétitions ont repris et nous prenons toujours plaisir à participer aux championnats par équipes en association avec les joueurs de St-Ouen-des-Alleux. Femmes, hommes, jeunes,

tous prennent plaisir à participer et faire évoluer leurs classements FFT.

Horaires :

lundi St-Jean 19h45 femmes ; 20h45
hommes
mercredi St-Jean 11h30 enfants
confirmés
jeudi St-Jean 17h enfants débutants ; 18h
ados ; 19h ados/adultes
samedi St-Georges 9h adultes

Inscriptions : 150 € enfants ; 180 €
adultes

Contacts : Christelle Chuillet
tél. 06 78 08 69 08 ;
Carlyne Trianon tél. 06 73 03 33 21

RSC TENNIS DE TABLE

Tous les mardis à partir de 20h30, les amateurs de tennis de table se retrouvent dans la salle de motricité de St-Georges

dans une ambiance très conviviale et enchaînent les matchs autour des tables mises à leur disposition.

RSC VOLLEY

L'arrivée de nouveaux jeunes dynamise la section volley qui accueille cette année 12 garçons et 11 filles. Les cours sont assurés par Jean-Philippe, éducateur de l'Ospac, le vendredi soir à partir de 18h30 à St-Jean.

Afin de faciliter l'accès du sport à tous, un partenariat entre la mairie de Rives-du-Couesnon, les ALSH et l'association RSC a été mis en place permettant ainsi à des enfants admis à l'ALSH le mercredi de quitter momentanément le centre et participer à leur activité sportive (accompagnement grâce aux éducateurs ou dirigeants sportifs).

CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION (CLIC)

Antenne de la Maison départementale des personnes
handicapées

Le CLIC Haute Bretagne est un service de proximité à destination des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et de leurs aidants, d'intervenants, entre autres, sur le territoire de Fougères Agglomération.

LE RÔLE DU CLIC :

- un lieu d'accueil et d'écoute ;
- une plateforme d'information et un lieu ressources dans les domaines suivants : le maintien au domicile, l'accès aux droits, l'hébergement, l'aide aux aidants ;
- une mission de concertation autour de situations individuelles. Les réunions de coordination individuelles sont des temps d'échanges et de propositions réunissant les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et leurs aidants avec les professionnels qui les accompagnent lorsqu'une difficulté survient ou qu'une orientation est nécessaire ;
- la programmation d'actions coordonnées de prévention en faveur des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et de leurs familles.

À QUI S'ADRESSE LE CLIC ?

- aux personnes de plus de 60 ans ;
- aux personnes en situation de handicap ;
- aux accompagnants d'une personne âgée ou en situation de handicap ;
- aux professionnels de santé ou du secteur social ;
- aux responsables associatifs ;
- aux élus.

Les nouveaux horaires d'accueil du CLIC sont renseignés à la page "Informations diverses" à la fin de ce bulletin.



TÉLÉTHON

La commune de Rives-du-Couesnon est partenaire du Téléthon 2021 et reconduit sa participation à l'opération "une pile = un don" au profit de l'AMF Téléthon.

Le lancement de l'opération a eu lieu le lundi 18 octobre 2021 et se clôturera le vendredi 14 janvier 2022.

Des "batribox", installées dans les mairies de Rives-du-Couesnon, recueillent vos piles usagées.

L'objectif est de dépasser les 180 kg de piles usagées collectées l'an passé !

En complément de cette opération nationale, des actions locales ont également été organisées :

- le 20 novembre, le comité des fêtes de St-Marc a organisé une randonnée pédestre suivie d'un après-midi dansant et d'un repas ;
- le 4 décembre, à St-Jean, Christian Géhannin devait organiser une rando pédestre qui a été annulée en raison de la crise sanitaire.



FRANCE SERVICES : LES SERVICES PUBLICS PRÈS DE CHEZ VOUS !



Afin de renforcer la présence des services publics de proximité, des espaces France services ont ouvert sur le territoire français.

FRANCE SERVICES, QU'EST-CE QUE C'EST ?

La mise en place du réseau France services fait écho aux volontés du Gouvernement de rapprocher le service public des usagers.

Le réseau des structures labellisées "France services" se compose de 1745 guichets uniques de proximité regroupant sur leurs sites plusieurs administrations.

Santé, famille, retraite, droit, logement, impôt, recherche d'emploi, accompagnement au numérique : à moins de 30 minutes de chez vous, les agents France services vous accueillent et vous accompagnent pour toutes vos démarches administratives du quotidien au sein d'un guichet unique.

L'objectif est de proposer une offre élargie de service au public, au plus près des territoires.

FRANCE SERVICES : POUR QUELS SERVICES ?

Démarches administratives liées à la situation fiscale, la santé, la famille,

la retraite ou l'emploi... Les espaces France services permettent aux usagers d'accéder à un bouquet de services du quotidien. Dans chaque France services, il est possible de solliciter les services de l'État ou de partenaires de l'État : la Direction générale des finances publiques, le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Justice, La Poste, Pôle emploi, la caisse nationale des allocations familiales, la CPAM, l'assurance retraite et la MSA.

FRANCE SERVICES : POUR QUELLES DÉMARCHES ?

Les agents France services sont formés pour apporter des réponses adaptées à chaque situation individuelle :

- une information de premier niveau (réponses aux questions, accompagnement des démarches administratives du quotidien comme la déclaration de revenus, la gestion du prélèvement à la source, le renouvellement des papiers d'identité, du permis de conduire et de la carte grise...);
- un accompagnement au numérique pour en favoriser l'apprentissage et en développer les usages (création d'une

adresse e-mail, impression ou scan de pièces nécessaires à la constitution de dossiers administratifs...);

- une aide aux démarches en ligne (navigation sur les sites des opérateurs, simulation d'allocations, demande de documents en ligne...);
- des prestations de conseils pour la résolution des cas complexes en s'appuyant sur un correspondant au sein des réseaux partenaires.

FRANCE SERVICES PRÈS DE CHEZ VOUS ?

Pôle de service de proximité

Adresse : 3, rue de la Libération - 35140 St-Aubin-du-Cormier

Tél. 02 23 42 42 13

E-mail : pspfranceservices-staubin@liffre-cormier.fr

Horaires d'ouverture :

lundi, mercredi et vendredi de 9h à 12h30 ;
mardi et jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

SMICTOM'CONTACT

L'information du SMICTOM à destination des mairies

ACTUALITÉ

En 2023, des collectes optimisées



Mi-novembre, les élus du SMICTOM ont voté une série de mesures qui visent à la fois à rendre un service plus adapté aux usagers et à poursuivre les efforts de réduction des déchets.

Déploiement de la redevance incitative

Elle est en test sur le secteur de Louvigné-du-Désert depuis 2019, elle sera déployée sur l'ensemble du territoire dans les prochaines années. Le principe de la redevance incitative : avoir une facture proportionnelle à l'utilisation du service. Son calcul est composé d'une part fixe, qui comprend l'abonnement au service, et d'une part variable, qui prend en compte les levées de bacs au delà du seuil qui sera voté par le comité syndical. Pour ce faire, des bacs individuels pucés seront distribués à tous les foyers début 2023, pour une mise en place effective au 1^{er} janvier 2024. En campagne, les bacs collectifs devraient disparaître.

Collecte des recyclables en bacs

Finis les sacs jaunes ! Afin de se conformer à la réglementation et prévenir les risques sur la santé des agents de collecte, des bacs jaunes seront mis en place. Chaque foyer sera donc doté de deux bacs.

Collecte à la quinzaine

L'expérimentation sur le secteur de Louvigné-du-Désert a montré que la collecte hebdomadaire n'était pas nécessaire. Les bacs à ordures ménagères et à emballages seront donc collectés tous les 15 jours, avec, dans la mesure du possible, un jour de collecte unique.

Extension des consignes de tri

À partir du 1^{er} janvier 2023, comme partout en France, tous les emballages plastiques (pots de yaourt, barquettes de beurre...) seront à déposer avec les recyclables.

Développement de l'apport volontaire

Certaines communes du territoire souhaitent que soient implantées des bornes d'apport volontaire à la place des bacs. Ce dispositif se fera très progressivement, à la demande des communes uniquement, et par secteur géographique afin que le schéma de collecte reste cohérent.



DÉCRYPTAGE

Préparer une hotte zéro déchet

En moyenne, le volume des poubelles augmente de 10 % pendant la période de Noël. Comment éviter cela ?

Les cadeaux zéro déchet, c'est possible ! On peut par exemple offrir des cadeaux d'expérience : une place de concert, de spectacle, un cours de cuisine, une dégustation de fromages, un weekend en amoureux... On peut aussi fabriquer ses propres cadeaux.

Le papier cadeau, c'est joli, mais très générateur de déchets. Pour s'en passer, il existe plusieurs solutions :

- Le furoshiki est une technique de pliage qui permet d'emballer ses cadeaux, à partir de tissu ou de papier de récupération. Personnalisé avec de la laine ou du rafia, les emballages deviennent une partie intégrante du cadeau.

- Les boîtes en carton, plus ou moins grandes selon le cadeau

- Les sacs à vrac. Simples et pratiques, ils sauront contenir tous vos cadeaux.

EN BREF

Jours fériés, collecte décalée, déchèteries fermées

En raison des fêtes de fin d'année, les déchèteries fermeront à 16h les 24 et 31 décembre. Elles seront fermées le jour de Noël et le nouvel an.

Aucune collecte des déchets n'aura lieu les vendredis 25 décembre et 1^{er} janvier. Elles sont décalées d'une journée : samedi 26 décembre et 2 janvier.

Publication



Le rapport annuel 2020 est sorti. Vous pouvez le consulter librement sur le site internet du SMICTOM.

Informations utiles

SMICTOM du pays de Fougères

Allée Eugène Freyssinet
Zone d'activités de l'Aumallerie
35 133 Javené

02.99.94.34.58

accueil@smictom-fougères.fr

www.smictom-fougères.fr

Sur le site du SMICTOM du pays de Fougères, je trouve au plus près de chez moi :

- la borne de collecte du verre
- la borne de collecte des papiers
- la borne de collecte des textiles



DIVERS SERVICES

MAIRIES

Mairie Rives-du-Couesnon

mairie@rivesducouesnon.fr

St-Jean

Ouverture au public :

Lundi : 9h - 12h / 16h - 19h

Mercredi et vendredi : 9h - 12h

1^{er} samedi : 9h - 12h

02 99 39 12 57

St-Georges

Ouverture au public :

Lundi et jeudi : 9h - 12h

Vendredi : 14h - 17h

3^e samedi : 9h - 12h

02 99 97 61 85

St-Marc

Ouverture au public :

Lundi : 14h - 17h

Mardi et vendredi : 9h - 12h

2^e samedi : 9h - 12h

02 99 39 12 54

Vendel

Ouverture au public :

Lundi et vendredi : 14h - 17h

Jeudi : 9h - 12h

02 99 97 62 39

ÉCOLES PUBLIQUES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REGROUPEMENT SCOLAIRE (SIRS)

St-Georges

Le directeur M. Gressier

02 99 97 66 58

St-Jean

La directrice Mme Le Roux

02 99 39 10 95

St-Marc

La directrice Mme Lebreton

02 99 39 15 24

Vendel

La directrice Mme Gilson

02 99 17 10 06

La Chapelle St-Aubert

La directrice Mme lhuello

02 99 18 79 34

BIBLIOTHÈQUES / MÉDIATHÈQUE

bibliorives@fougeres-agglo.bzh

Bibliothèque municipale de St-Georges

Mercredi de 11h à 12h30

et de 16h à 18h

Samedi de 10h à 12h30

02 30 96 63 77

Bibliothèque municipale de St-Jean

Mercredi de 10h45 à 12h15

et de 16h30 à 18h

Vendredi de 16h30 à 18h

Samedi de 10h30 à 12h30

02 99 39 61 88

Médiathèque

La Pozz de St-Marc

Mardi de 16h30 à 18h

Mercredi de 10h à 12h30

et de 16h à 18h

Jeudi de 16h à 18h

Samedi de 10h30 à 12h30

02 99 69 55 40

Bibliothèque municipale de Vendel

Mardi de 16h30 à 17h30

Samedi de 11h à 12h

AUTRES SERVICES

ALSH - St-Georges

13, rue du Romarin

Permanences le lundi de 10h30 à 12h

et de 14h à 15h30,

le mercredi de 9h à 17h

et le jeudi de 11h à 11h45 sur RDV

Anne-Laure Gastebois

06 79 59 94 18

stgeorges.alsh@fougeres-agglo.bzh

ALSH St-Jean

6 - 8, rue des Écoles

Permanences le lundi de 8h à 12h,

le mercredi de 9h à 17h,

le jeudi sur RDV

Rémy Plé-Deschamps

06 07 24 13 46

stjean.alsh@fougeres-agglo.bzh

Architecte conseil

Mikaël Gobin

Prendre RDV au 02 99 94 50 34

cau35@ille-et-vilaine.fr

CDAS

88, rue de la Forêt 35300 Fougères

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30

et de 13h30 à 17h

(fermeture à 16h30 le vendredi)

Fermeture au public le mardi matin

02 99 93 65 40

CLIC (Centre local d'information et de coordination)

3, avenue de Normandie

35300 Fougères.

Accueil téléphonique ouvert du

lundi au vendredi de 9h30 à 12h et

de 13h30 à 17h (fermeture le lundi

après-midi et le vendredi à 16h30)

Accueil sans rendez-vous du lundi au

vendredi de 9h30 à 12h

Les conseillères reçoivent

exclusivement sur rendez-vous.

02 99 98 60 23

CPAM

3, avenue François Mitterrand
35300 Fougères
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h
et de 13h à 17h
Ouverture à 10h30 le 1^{er} jeudi
Numéro d'appel : 3646

EDF

1, rue de la Moussais
35305 Fougères
09 69 32 18 79
www.edf.fr

France services

Pôle de services de proximité

3, rue la Liberté
35140 St-Aubin-du-Cormier
Informations et RDV tous les matins
de 9h à 12h30 ainsi que les mardi et
jeudi de 13h30 à 17h
1^{er} niveau d'informations : CAF,
CPAM, MSA, Carsat, DGFIP, Ants,
La Poste, ministère de la Justice,
Pôle Emploi
02 23 42 42 13

Micro-crèche

5, rue des Écoles - St-Jean
Nolwenn Rondin
06 43 47 74 63
microcreche@fougères-agglo.bzh

Mission locale

5, rue des Écoles - St-Jean
Permanences le mardi de 9h15 à
12h15 sur RDV
02 30 27 01 60
07 74 58 64 25

PAE (Point Accueil Emploi)

5, rue des Écoles - St-Jean
Permanences le mardi de 9h à 12h30
et l'après-midi sur RDV
Pierrette Leduc
02 99 98 59 43
pae@fougères-agglo.bzh

Pharmaciens

Composer le 3237

PMI

5, rue des Écoles - St-Jean
Permanences le jeudi sur RDV
02 22 93 65 40

POLICE

Appeler le 17

POMPIERS

Appeler le 18 OU le 112
(à partir d'un portable)

RIPAME

5, rue des Écoles - St-Jean
Permanences sur RDV
le jeudi de 13h30 à 19h
Permanences téléphoniques
le vendredi de 13h30 à 15h30
Nolwenn Rondin 06 43 47 74 63
ripame@fougères-agglo.bzh

SAMU 35

Appeler le 15

Service cadastre

1, rue Bad Munstereifel
35300 Fougères
Du lundi au vendredi
02 99 17 25 00
www.cadastre.gouv.fr

Service de gestion comptable (SGC)

1, rue Bad Munstereifel
35300 Fougères
Accueil physique sans rendez-vous
du lundi au vendredi de 8h45 à 12h ;
sur rendez-vous les lundi, mardi et
jeudi de 13h30 à 16h
02 99 99 78 40
sgc.fougères@dgfip.finances.gouv.fr

STGS

22, rue des Grèves
50307 Avranches cedex
Service astreinte 7/7 jours
24/24 heures
Accueil clientèle du lundi au vendredi
de 8h à 18h. 09 69 32 69 33
www.stgs.fr
eau@stgs.fr

Télépoints.info

Accès au solde de points sur le permis
de conduire : www.telepoints.info
Accès direct aux places de stages
dans la région : www.permisapoints.fr

SMICTOM

Allée Eugène Freyssinet
ZA de l'Aumallerie 35133 Javené
Horaires d'hiver des déchèteries :
1^{er} novembre au 28 février
02 99 94 34 58
www.smictom-fougères.fr

Javené

Allée Eugène Freyssinet
Du lundi au jeudi de 9h à 12h
et de 14h à 18h ;
les vendredi et samedi de 8h30 à 12h
et de 14h à 18h ;

St-Aubin-du-Cormier

ZI de Chedeville
Du lundi au mercredi de 9h à 12h
et de 14h à 18h ;
le jeudi de 9h à 12h ;
les vendredi et samedi de 9h à 12h30
et de 13h30 à 18h

RAPPEL :

La carte d'accès en déchèterie est
obligatoire.
Les usagers doivent l'avoir sur eux
en cas de contrôle à la déchèterie
de St-Aubin-du-Cormier.
Elle est délivrée gratuitement
sur demande à tous les foyers du
territoire du Smictom.

Pour faire une demande de carte :

[https://smictom-fougères.
fr/vos-demarches-en-ligne/
demande-de-carte-decheterie/](https://smictom-fougères.fr/vos-demarches-en-ligne/demande-de-carte-decheterie/)

MAIRIES ANNEXES DE :

SAINT-JEAN-SUR-COUESNON
02 99 39 12 57

SAINT-GEORGES-DE-CHESNÉ
02 99 97 61 85

SAINT-MARC-SUR-COUESNON
02 99 39 12 54

VENDEL
02 99 97 62 39

MAIRIE DE RIVES-DU-COUESNON

4, rue Nationale - Saint-Jean-sur-Couesnon
35140 Rives-du-Couesnon

 mairie@rivesducouesnon.fr

 [mairie rivesducouesnon](https://www.facebook.com/mairie.rivesducouesnon)

 <https://www.panneaupocket.com/>
